

# RÉ- SOLUTIONS

POUR UN MONDE JUSTE  
ET FRATERNEL

SUPPLÉMENT AU JOURNAL MESSAGES N° 751 SEPTEMBRE 2021

COMPRENDRE

## PRISON : COMMENT EN SORTIR ?

INNOVER

LA THÉRAPIE  
DU THÉÂTRE

EXPLORER

LA CRISE, MIROIR GROSSISSANT  
DE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE



Secours  
Catholique  
Caritas France



06



31



14

**04 RÉAGIR**

Traite des êtres humains : un second Plan national plus performant

**06 INNOVER**

La thérapie du théâtre

**11 DÉBATTRE**

Mineurs non accompagnés : la présomption de minorité est-elle effective ?

**14 COMPRENDRE**

- 14 **Enquête.** Prison : comment en sortir ?
- 22 **L'entretien:** « *La surpopulation grippe l'ensemble du système carcéral* »
- 26 **Ici et là-bas.** Danemark : les prisonniers restent des citoyens
- 27 **Des outils pour comprendre**

**28 RENCONTRER**

THUN SARAY. L'exilé de Phnom Penh

**31 EXPLORER**

La crise, miroir grossissant de la précarité étudiante

**38 POINT DE VUE**

VICTORINE ALISSE. « L'histoire de toute une génération »

**39 LE REGARD DE BESSE ET ÉRIC LA BLANCHE**

La guerre du feu



28

**RÉ-  
SOLUTIONS**

Supplément au trimestriel **Messages du Secours Catholique-Caritas France** : 106, rue du Bac – 75341 Paris CEDEX 07  
Tél. : 01 45 49 73 00 • Fax : 01 45 49 94 50

**Présidente et directrice de la publication :**  
Véronique Devise

**Directrice de la communication :**  
Agnès Dutour

**Rédacteurs en chef :**  
Emmanuel Maistre (7576)  
Clarisse Briot (7339)

**Rédacteur en chef adjoint :**  
Jacques Duffaut (7385)

**Rédacteurs :**  
Aurore Chaillou (5239)  
Benjamin Sèze (5239)  
Cécile Leclerc-Laurent (7534)

**Rédacteur-graphiste :**  
Guillaume Seyral (7414)

**Rédactrice photo :**  
Elodie Perriot (7583)

**Correction :**  
Catherine Hervoüet des Forges  
Corinne Lebel

**Imprimerie :** Imaye Graphic © Messages du Secours Catholique – Caritas France, reproduction des textes, des photos et des dessins interdite, sauf accord de la rédaction. Le présent numéro a été tiré à 60 153 exemplaires.

**Dépôt légal :** n° 110097

**Numéro de commission paritaire :**  
1122 H 82430 / Édité par le Secours Catholique – Caritas France.

**Photo de couverture :**  
Antony Micallef / SCCF



Ce produit est imprimé par une usine certifiée ISO 14001 dans le respect des règles environnementales.



ÉLODIE PÉRIOT / SCCF

## ÉDITORIAL

# LE “MOINS D’ENFERMEMENT” EST BÉNÉFIQUE POUR LA SOCIÉTÉ

PAR **JEAN CAËL** RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT PRISON - JUSTICE  
DU SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE

“

POURQUOI POURSUIVRE  
LA CONSTRUCTION  
DE PLACES DE PRISON  
QUI A POUR RÉSULTAT  
DE “SANCTUARISER”  
L’EXCLUSION ?

”

La prison accélère l'exclusion. Comment y mettre un frein ? Faut-il réduire la vitesse ou changer de route ? Est-il encore temps d'adapter le système ou faut-il “tout simplement” le réformer ? Car c'est un fait, la majorité des personnes incarcérées sont “pauvres” : matériellement, en santé, en relations sociales, en compétences professionnelles... C'est un fait aussi : à leur sortie de prison, la plupart d'entre elles se retrouvent dans une situation sociale plus désespérée qu'à leur entrée en cellule. L'administration pénitentiaire en est réduite à jouer le rôle de voiture-balai de l'échec des politiques sociales de lutte contre l'exclusion. Dès lors que tout entrant est un sortant potentiel, l'incarcération remplit-elle dans ce contexte sa mission sociétale ? Aux côtés des administrations, grâce à son engagement de centaines de bénévoles partout en France, le Secours Catholique entend poser la question et inviter la société à en débattre.

Nous tenons à rappeler notre attachement aux principes de toute politique pénale<sup>1</sup> : les pouvoirs publics doivent garantir la paix et la sécurité publiques ; dans une société civilisée et démocratique, lorsque la loi n'est pas respectée, une sanction individualisée doit être décidée et appliquée ; l'exécution de la mesure doit respecter la dignité et, par là même, la dimension spirituelle du condamné. Nous croyons fermement que la politique carcérale française pratiquée aujourd'hui ne respecte pas ces principes. Le “moins d'enfermement” est possible et bénéfique pour la société. Preuve en est la politique menée dans le cadre de la crise du Covid. Pour éviter une hécatombe sanitaire liée à la surpopulation carcérale, les pouvoirs publics ont freiné le “circuit d'arrivée” en prison et favorisé les libérations anticipées. Fait historique, la population carcérale est descendue à 100 % de taux d'occupation. Pour autant, aucune flambée de délinquance n'a été constatée<sup>2</sup>. C'est donc faisable.

Pourquoi poursuivre la construction de places de prison qui a pour résultat de “sanctuariser” l'exclusion ? Pourquoi écarter des solutions plus humanisantes, mais aussi moins chères pour la collectivité ? Quel système de réparation développer, qui soit plus respectueux de l'autodétermination et de la dignité des personnes ? Quelles sont les pratiques de nos voisins européens ? Pour le Secours Catholique, la réforme de la politique carcérale doit être pensée avec ceux qui ont vécu dans leur chair la prison. Comment ont-ils compris et vécu leur sanction ? A-t-elle été utile ? Et, d'ailleurs, l'enfermement systématique des auteurs est-il la véritable demande des victimes ? C'est avec l'expérience et la parole de détenus et d'anciens détenus que nous avons réalisé cette enquête. Grâce à eux, des pistes de réponse émergent et nous espérons qu'elles permettront de construire pour les années à venir des solutions bénéfiques pour eux et, par là même, pour la société. ■

1. Principes édictés par les règles Nelson Mandela de l'ONU.

2. Comme le souligne la contrôleur générale des lieux de privation de liberté, Adeline Hazan, dans son communiqué de presse en date du 5 mai 2020.

# TRAITE DES ÊTRES HUMAINS : UN SECOND PLAN NATIONAL PLUS PERFORMANT ?

Le second Plan d'action national contre la traite des êtres humains (période 2019-2021) remplace, avec trois ans de retard, le premier Plan (2014-2016) qui faisait prendre conscience de ce fléau affectant aussi la France. Le Secours Catholique, au sein du Collectif "Ensemble contre la traite des êtres humains" qu'il coordonne, souhaite qu'il soit la base d'une réelle politique publique.

PAR **JACQUES DUFFAUT**

**+** Ce second Plan montre que la lutte contre la traite des êtres humains s'inscrit dans la stratégie du gouvernement. Cela doit inciter les institutions concernées à agir, tant en prévention que dans l'accompagnement des victimes, et à former les professionnels concernés.

**+** Ce second Plan prend davantage en compte différentes formes de traite des êtres humains, et non plus seulement l'exploitation sexuelle : la traite à des fins d'exploitation par le travail, de travail forcé, d'esclavage domestique, ainsi que la traite aux fins de commettre des délits ou de mendier...

**+** Une attention particulière est consacrée aux enfants, public particulièrement vulnérable.

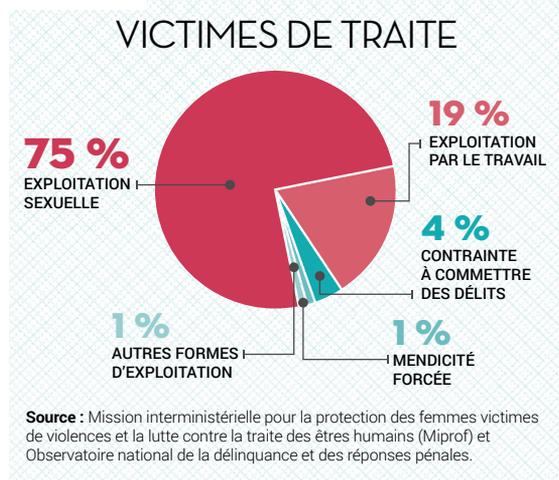
**-** La traite des êtres humains est aujourd'hui rattachée au secrétariat d'État chargé des Droits des femmes. Or elle touche aussi les hommes et les enfants. La lutte contre ce fléau mériterait donc d'être rattachée au Premier ministre, ce qui favoriserait l'implication de tous les ministères concernés (Justice, Intérieur, Emploi, Solidarités et Santé, Éducation nationale...) et les moyens à lui allouer.

**-** Le mécanisme national de référence pour l'identification, l'orientation et la prise en charge des victimes de traite risque de se résumer à une liste d'indicateurs. Pourtant, il devrait intégrer les étapes nécessaires pour accueillir, identifier, protéger puis orienter et accompagner les victimes jusqu'à leur sortie de l'emprise et l'obtention d'une indemnisation. Il doit garantir un égal accès aux droits (logement, séjour, justice, éducation, emploi, santé...).

**-** Sans calendrier ni budget, la mise en œuvre du plan reste illusoire. Il est nécessaire que le comité de coordination de la Miprof (mission interministérielle ayant la charge de ce plan) se réunisse et définisse un plan stratégique comprenant des échéances précises, des mesures détaillées, des indicateurs de suivi, un coût identifié par mesure et une source de financement spécifique.

**-** Un accompagnement vers la sortie de la traite à des fins d'exploitation sexuelle existe dans les textes quand la victime accepte de témoigner contre son exploiteur. Or l'équivalent n'est pas prévu pour les autres formes de traite. ■

## REPÈRES





NOTRE ALTERNATIVE

PAR **GENEVIÈVE COLAS** DU SECOURS CATHOLIQUE, COORDINATRICE DU COLLECTIF "ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS".

# LES VICTIMES DE TRAITE DOIVENT AVOIR UN STATUT LEUR CONFÉRANT DES DROITS

**N**otre objectif est de faire changer les mentalités et rendre plus visibles les victimes de traite pour les aider à sortir de l'emprise. Nos réseaux sont souvent en contact avec des personnes et familles fragilisées par la pauvreté, l'exclusion ou les guerres, et prêtes à tout pour survivre.

Une fois les victimes repérées, elles doivent être formellement identifiées afin d'obtenir un statut leur conférant des droits. Il faut pouvoir les accompagner et les orienter. Des associations se sont spécialisées dans certaines formes de traite et répondent de façon pointue à certaines situations :

hébergement, alimentation, hygiène, aide sociale, éducation, formation pro-

fessionnelle, emploi... Sans oublier les volets justice et santé physique et/ou psychique.

Au Secours Catholique, comme au sein du Collectif "Ensemble contre

la traite des êtres humains" ou du réseau mondial Coatnet, le travail de plaidoyer, fondé sur les situations rencontrées, est essentiel et développé sur le plan local, national, européen et international, y compris auprès des institutions européennes (UE, OSCE) et onusiennes.

Une lutte encore plus efficace passe aussi par le renforcement de nos réseaux auxquels sont conviés toute association, tout syndicat et tout acteur économique privé impliqué dans la lutte contre la traite des êtres humains. Et par un élargissement du travail de nos réseaux auprès des institutions. ■

“  
LE TRAVAIL DE PLAIDOYER  
FONDÉ SUR LES SITUATIONS  
RENCONTRÉES EST  
ESSENTIEL.  
”

## DROIT DE SUITE

### DANS LES HAUTS-DE-SEINE, LA PRÉFECTURE AU RENDEZ-VOUS

**L**a préfecture est le lieu de passage obligé pour tout étranger qui désire obtenir un titre de séjour et accéder à une vie normale sur le territoire. Pour invisibiliser les files d'attente, les préfectures imposent désormais une prise de rendez-vous par Internet. Dans les faits, il est quasiment impossible d'obtenir un rendez-vous, ce qui freine l'intégration des personnes et accroît leur précarité. Le

Secours Catholique des Hauts-de-Seine a interpellé régulièrement la préfecture et les sous-préfectures du département, sans que celles-ci ne prennent de mesures pour se mettre en conformité avec le droit. L'association a alors créé, en lien avec les membres du collectif « Droit à l'accueil 92 », la permanence « Bouge ta préfecture ». Il s'agit, avec le soutien de nombreux avocats, de déposer par lots des

référés au tribunal administratif de Cergy, pour faire condamner la préfecture en cas de non-délivrance de rendez-vous. Le dernier dépôt de 2020 a eu lieu le 10 décembre. Sur les 18 référés déposés, 17 ont abouti à un rendez-vous pour les personnes, parmi lesquelles 12 ont également obtenu que leurs frais de justice soient remboursés par la préfecture. ■

**Benjamin Sèze**



## LA THÉRAPIE DU THÉÂTRE

PAR CÉCILE LECLERC-LAURENT

Le Centre d'hébergement d'urgence (CHU) des Cités Caritas, au Fort d'Aubervilliers, membre du réseau Caritas France, a monté l'an dernier une pièce de théâtre avec des artistes professionnels. Ce fut l'occasion pour les hébergés devenus acteurs de raconter leurs parcours de vie, de se libérer d'un passé parfois lourd à porter et de prendre une autre place dans la société.

« **J** ai appelé le 115 et je suis arrivée au CHU. C'est une maison de passage qui accueille des personnes qui n'ont pas de domicile. » Faouzia\* se tient droite et fixe le public de ses grands yeux couleur d'ébène. Elle vient de raconter son histoire qui l'a emmenée de République démocratique du Congo (RDC) en France, en passant par le Brésil. Le texte a été écrit à partir de son témoignage : c'est du vécu. « *Au début du projet, je ne voulais pas parler de moi,*

*c'était comme si je me poignardais, j'avais l'impression de revivre mes traumatismes* », relate-t-elle avec franchise. « *Et puis j'ai compris que parler libère.* » « *Raconter mon histoire m'a libérée et permis de dépasser mon passé* », affirme à son tour Férïma\*, qui dit dans la pièce avoir été victime d'un mariage forcé dans son pays, la Côte d'Ivoire. Pascal, lui, narre sur scène son burnout qui l'a fait dégringoler et l'a amené à perdre son logement. « *Le théâtre m'a redonné confiance en moi. Être sur scène devant 100 personnes est magique et m'a donné l'impression d'exister, même s'il faut du courage pour raconter sa vie sur une scène* », explique-t-il. Pour garder l'anonymat et préserver leur intimité, certains acteurs ont demandé que l'on change leur prénom et leur ville d'origine dans le texte. « *Le vécu* »

▲ Pascal, lui, narre sur scène son burnout qui l'a fait dégringoler et l'a amené à perdre son logement.



### LES BESOINS IDENTIFIÉS

# 120 personnes

hébergées toute l'année  
au Centre d'hébergement  
d'urgence du Fort d'Aubervilliers.

60 places supplémentaires lors de la trêve  
hivernale, soit 1/3 des places.

- ▶ 60 places supplémentaires lors de la trêve hivernale, soit 1/3 des places.
- ▶ 54 % de personnes non régularisées (sans papiers) parmi les personnes hébergées.
- ▶ Nécessité pour les personnes hébergées de retrouver confiance en elles pour reprendre pied.
- ▶ Formulation des besoins pour pouvoir porter un plaidoyer auprès des autorités concernées.

### L'IDÉE



**Pour aider les personnes en précarité à se remobiliser dans l'action, créer une pièce entre théâtre et cinéma documentaire, La Trêve, qui invite à entrer dans le quotidien et le parcours des personnes hébergées.**



### ▶ QUOI ?

**5**  
personnes  
hébergées actrices  
sur scène.

**3**  
semaines  
de répétitions

**12**  
représentations  
en septembre  
2020

- ▶ Rencontre d'une trentaine d'hébergés sur place pour les films documentaires.
- ▶ Partenariat avec la scène nationale du théâtre de la Commune (93).



### LES OBJECTIFS

Permettre aux personnes de se **libérer d'un passé lourd** à porter.

Leur permettre de **retrouver une place** dans la société.

Les aider à **dépasser leurs freins** à l'expression.

Définir et **porter un plaidoyer** auprès des autorités.

**Combattre les préjugés** sur les personnes en précarité en leur donnant de la visibilité auprès du grand public.



### LES LEVIERS D'ACTION

- ▶ Écriture de la réalité à partir des témoignages des hébergés.
- ▶ Mise en scène avec des artistes professionnels.
- ▶ Travail sur la confiance en soi et l'estime de soi.
- ▶ Effet thérapeutique pour se libérer du passé.
- ▶ Porte-voix de la situation des hébergés des CHU.



### CHRONOLOGIE DU PROJET

- ▶ Mi-2019 à mi-2020 : immersion documentaire pour les 3 artistes qui se rendent au CHU afin de rencontrer les hébergés.
- ▶ Début 2020 : répétition de la pièce avec 5 acteurs.
- ▶ Septembre 2020 : représentations au théâtre de la Commune, à Aubervilliers.

» des personnes hébergées au CHU fait qu'elles se sentent dévalorisées », témoigne Massé Traoré, chef de service au CHU. « Le théâtre les a aidées à s'affranchir de leur histoire douloureuse, c'est une thérapie personnelle qui leur a permis de faire connaître au monde leur vécu difficile. » « Jouer au théâtre », observe Alioun, originaire du Sénégal, « c'est ma manière de dire aux gens que j'ai envie de m'en sortir. La parole m'a permis d'extérioriser ce que je portais, et de dire aux autres que le CHU n'est pas un lieu de vie définitif. »

## Porte-voix

À l'origine du projet, trois artistes : Alice Carré, écrivain dramaturge, Olivier Coulon-Jablonka, metteur en scène, et Sima Khatami, cinéaste. La pièce mêle théâtre et cinéma documentaire. Grâce à l'un, cinq comédiens racontent leur histoire

au public, avec l'autre, le spectateur plonge dans la vie du CHU et de ses occupants. « Nous avons voulu travailler avec ceux qui sont rendus invisibles. Cette pièce est l'occasion de donner la parole à ceux que l'on n'entend pas. », explique Olivier



**LE THÉÂTRE EST AUSSI UN MOYEN D'ALERter ET DE SENSIBILISER LES POUVOIRS PUBLICS.**

Coulon-Jablonka. Laïla, assistante sociale venue voir la pièce, témoigne : « J'ai perçu les résidents sous un angle différent. Ils ne sont pas que des hébergés du CHU, ce sont des personnes comme vous et moi. »

Sur scène, les acteurs profitent d'avoir la parole pour dénoncer le système dans lequel ils sont coincés. Ils critiquent ainsi la trêve hivernale, qui donne son titre à la pièce. À la fin de la trêve qui, sauf décision exceptionnelle, intervient le 31 mars (cette année, elle a été repoussée de deux mois), l'État cesse de financer les places d'hébergement ouvertes pour l'hiver. Des résidents quittent le CHU et leur chambre reste vide. Les comédiens interpellent également le préfet et évoquent la possible future destruction du site et leur relogement. « On devra partir, mais on ne sait pas encore où ! » lance Férima au public du théâtre La Commune. Ce qui fait peur à Faouzia est de perdre ainsi sa chambre où elle a le privilège d'être seule, et de devoir se retrouver à deux ou trois dans une même chambre. « Avec cette pièce de théâtre, j'incarne le fait que les gens souffrent. Je représente les sans-voix. Il faut dire ce qu'on subit pour donner de la force aux autres », explique-t-elle. « On est en quelque sorte les ambassadeurs de la Cité, tout ça nous permet d'expliquer la situation des hébergés et de montrer au public qu'on fait aussi partie de la société », renchérit Alioun, 28 ans. « On est le porte-parole des autres, on casse la barrière entre l'extérieur et nous », estime Pascal, 55 ans. Ghali, un hébergé venu à la représentation pour voir « les nôtres sur scène », est conquis : « C'est du théâtre cru du réel, j'espère que cette pièce va amener une prise de conscience des décideurs pour améliorer notre statut. » Pour Massé Traoré, travailleur social, « le théâtre est aussi un moyen d'alerter et de sensibiliser les pouvoirs publics ». Selon lui, le dispositif de la trêve hivernale ne résout pas en profondeur le problème



REGARD

**ALICE CARRÉ**, DRAMATURGE, CO-AUTEUR DE LA PIÈCE  
LA TRÊVE

## SE RACONTER AVEC FIERTÉ

« La pièce a été commandée par le théâtre de la Commune à Aubervilliers, le but était de travailler avec les habitants. Le Fort d'Aubervilliers, zone à l'écart, concernée par un projet d'aménagement porté par Grand Paris aménagement nous a semblé intéressant. Nous y avons découvert le CHU des cités Caritas, un lieu en théorie transitoire et qui héberge des personnes en situation d'urgence. De là, le choix a été fait de partir des témoignages des hébergés du centre pour construire une pièce entre théâtre et cinéma documentaire. Sur scène, le travail avec les cinq personnes du CHU a été réalisé comme avec des acteurs professionnels. Nous avons veillé à ce qu'elles aient la meilleure aisance scénique possible et apparaissent dans toute leur grandeur et leur force, même s'il est difficile de raconter son histoire. Mais le fait de jouer les renforce dans l'expression d'elles-mêmes. Elles arrivent à se raconter, et à raconter toutes les embûches rencontrées, avec fierté. » ■



XAVIER SCHWIBEL / SOCF

des sans-abris. Lorsque la prise en charge d'une personne s'arrête brutalement à la fin de la trêve, alors qu'elle bénéficiait d'un accompagnement social, la continuité du suivi n'est pas respectée.

### Se relever

« La vie, tu tombes, après tu te relèves ! » clame le jeune Alioun sur la scène du théâtre d'Aubervilliers. Tous les acteurs affirment que ce beau projet les a fait grandir. Ils disent avoir gagné en confiance, ce qui leur permettra de mieux s'insérer dans le monde du travail. « Ça a été formateur pour eux d'avoir un

contrat, des horaires à respecter, un cadre de travail, et aussi de travailler en équipe. Tout cela leur apporte beaucoup pour leur avenir professionnel. Le théâtre est un pas vers le marché de l'emploi », estime Hind, travailleur social au CHU. « Ça m'a apporté une meilleure opinion de moi-même et de l'écoute, j'arrête depuis de me rabaisser, j'ai le souhait de m'en sortir tout seul, témoigne Alioun. Maintenant je veux un travail et un logement. Je sens que je suis passé à une autre étape avec le théâtre. » Et Pascal conclut : « J'ai retrouvé une confiance que j'avais perdue. Peut-être qu'un jour je pourrai repasser

des entretiens professionnels... Le théâtre nous a tous métamorphosés. » Pascal se voit d'ailleurs continuer à monter sur les planches et il aimerait que la pièce tourne dans d'autres théâtres de France. Pour porter leur message ailleurs et faire entendre la voix des sans-voix. ■

\* Le prénom a été changé.

### EXTRAITS

« Je sais pas si je vais pouvoir rester ici. La trêve hivernale, elle a été prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet, et nous après on sait pas où on va aller. Pourtant, l'été, il reste des chambres vides, même la directrice, elle le dit. Y a 60 chambres vides, mais y a des gens qui dorment dehors, ça fait mal. Pour le moment j'ai pas peur parce que je prends déjà toutes mes précautions. Si il dit que je pars, je prends mon sac au dos, je mets ce qui est important, mes documents, je pars. On espère toujours que ça ira. »

« J'appelais le 115 matin-soir, matin-soir. Souvent on décroche pas. On décroche, on me dit "pas de logement". C'est la quatrième fois, après on m'a appelé : "On a trouvé un coin pour toi, tu vas faire trois jours." J'ai dit : "Trois jours seulement ? – Ah, pour le moment on n'a trouvé que trois jours, est-ce que ça te convient ?" J'ai dit : "Oui, ça me convient." Ils m'ont envoyé l'adresse, je suis venue. C'était ici, à Fort d'Aubervilliers. » ■

ILS Y PENSENT AUSSI PAR CLARISSE BRIOT



ELOUË PÉRIOT / SCCE

PALESTINE

## LES VERTUS DU CIRQUE

Permettre à de jeunes Palestiniens de développer leur créativité et de se construire autour de valeurs positives : tel est l'objectif de l'École du cirque palestinien, soutenue par le Secours Catholique. Elle propose des cours de cirque en Cisjordanie, notamment pour des jeunes vivant dans des camps de réfugiés, ainsi qu'à Jérusalem-Est. À travers des ateliers d'acrobaties et des spectacles donnés sous chapiteau, les jeunes évacuent le stress du quotidien, expérimentent l'égalité filles-garçons et renouent avec l'espérance dans un contexte qui incite au repli et à la perte de repères. ■

+ Plus d'infos sur : [bit.ly/CirquePalestineSC](http://bit.ly/CirquePalestineSC)

PARIS

## PARENTHÈSE SUR LES PLANCHES

L'association "3027" anime à Paris un atelier théâtre solidaire, gratuit et ouvert à tous. Chômeurs, exilés, sortants de prison... accèdent chaque semaine à la pratique théâtrale. Facteur de rencontres, cet atelier favorise l'insertion de ses participants. « *Il leur permet de s'exprimer sur les difficultés qu'ils vivent, mais aussi de s'en éloigner et de souffler lors de cette parenthèse* », explique Anne Vernet, cofondatrice de la structure, qui développe par ailleurs des ateliers artistiques en prison, en centres d'hébergement et en foyers pour mineurs. ■

+ Plus d'infos sur : [www.3027.org](http://www.3027.org)

NANTES

## PERFORMEUSES DE CŒUR

*Du C(h)œur des femmes* est un projet mené par l'artiste Vanille Fiaux depuis 2018. Il a démarré à Nantes, où celle-ci a rassemblé des femmes de tous horizons, le plus souvent éloignées des lieux culturels et des pratiques artistiques. À force de temps, de confiance, ces femmes sont devenues écrivains, chanteuses, actrices. Elles ont poussé la porte des théâtres, sont montées sur les scènes nantaises, devenant un C(h)œur de femmes soudées par l'amitié et par l'envie de créer ensemble pour exister et reprendre place. ■

+ Plus d'infos sur : [duchoeurdesfemmes.com/en-tournee](http://duchoeurdesfemmes.com/en-tournee)

RETOUR SUR...

## LA ROULOTTE DES DÉLICES TRACE SA ROUTE

La Roulotte des délices du Secours Catholique de Vauvert, en circulation depuis plus de trois ans, poursuit sa route et suscite quantité d'initiatives. L'une d'entre elles s'appelle Épiprac. Cette nouvelle épicerie anti-gaspi est partenaire du Secours Catholique local, dont les bons d'achats de 20 euros par semaine permettent aux personnes

en difficulté d'accéder à des produits de qualité. Une dizaine de familles testent le dispositif, qui devrait être étendu. Les produits d'Épiprac viennent aussi compléter les paniers solidaires de l'équipe de Vauvert, peu nombreux avant le début de la pandémie, et qui bénéficient, désormais, à plus de 240 foyers. Depuis juin, un four à pain itinérant

s'installe dans les quartiers populaires de la ville et propose aux habitants de cuire au feu de bois leur pain, leurs pizzas ou leurs gâteaux. L'animation dure toute une journée et met les quartiers en fête. Au point que plusieurs institutions comme Pôle emploi ou l'école de musique souhaiteraient tenir un stand ces jours-là pour pouvoir diffuser leurs informations. ■ J.D.

# MINEURS NON ACCOMPAGNÉS : LA PRÉSUMPTION DE MINORITÉ EST-ELLE EFFECTIVE ?

**CONTEXTE.** Les départements ont aujourd'hui la responsabilité d' "évaluer la situation" des mineurs non accompagnés (MNA) via les services de l'Aide sociale à l'enfance. Ce sont eux qui vont déterminer si, oui ou non, un jeune est mineur et doit être pris en charge jusqu'à sa majorité. Alors que la "présomption de minorité" est garantie par le droit français, sur le terrain, les associations dénoncent un climat de suspicion où la présomption de majorité ou de fraude est quasi systématique. Dès lors, ce principe est-il applicable et dans quelles conditions ?



**LAURENT SCHLERET,**

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT CHARGÉ  
DE LA SOLIDARITÉ AU DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

**FRANCK OZOUF,**

CHARGÉ DE PROJETS PLAIDOYER MIGRANTS  
ET ACCÈS AUX DROITS AU SECOURS CATHOLIQUE

**FO. :** Si la présomption de minorité est un principe qui existe en droit<sup>1</sup>, elle est de moins en moins effective et non garantie sur l'ensemble du parcours du jeune. Le Secours Catholique constate qu'une suspicion forte repose sur ces jeunes, notamment avec la mise en place par les départements d'un entretien de pré-évaluation pour les filtrer en amont, de moyens coercitifs comme le passage par un commissariat, l'inscription dans de nouveaux fichiers biométriques et l'absence de mise à l'abri. Cette suspicion généralisée a été dénoncée par de nombreux rapports associatifs et également par la

Cour des comptes dans son rapport de novembre 2020, et par certains rapports régionaux. Des décisions de justice ont condamné certains départements pour non-mise à l'abri ou évaluations insuffisantes.

**LS. :** Nous ne constatons pas ce phénomène dans les chiffres, il n'y a pas de durcissement sur le terrain : dans mon département, le Val-d'Oise, en 2014, le taux de reconnaissance de minorité était de 36 % contre 42 % en 2020. C'est plutôt à la hausse. Nous avons mis en place des pré-entretiens en raison de l'afflux très important de jeunes. Avant cela, des mineurs

se retrouvaient à l'hôtel pendant six mois en attente de décision sans aucun accompagnement éducatif. On avait aussi beaucoup de majeurs, car il faut savoir que certains jeunes qui arrivent et se présentent ont parfois jusqu'à 30 ans. Nous avons vraiment le tout-venant qui se présente. Depuis la mise en place des pré-entretiens, les délais d'attente à l'hôtel sont descendus à un mois, c'est beaucoup plus satisfaisant en termes de protection de l'enfance.

**FO. :** Les chiffres que vous avancez sont difficiles à exploiter, car ils ne prennent pas en compte tous les >>>

“

Le fichier biométrique est un moyen de coercition qui ne va pas dans le sens de la protection des mineurs.

”

**FRANCK OZOUF**

“

Nous pensons que nous sommes les mieux placés pour garantir la présomption de minorité.

”

**LAURENT SCHLERET**

jeunes qui se sont présentés et qui » ont été écartés dès le départ. Au Secours Catholique, nous dénonçons le fait que le département soit juge et partie : il évalue la situation de celui dont il aura la charge, et il n'y a la présence d'aucun tiers. Alors que la présomption de minorité a justement été affirmée en droit pour se prémunir des erreurs et garder le bénéfice du doute pour le jeune présumé mineur.

**L.S. :** Les travailleurs sociaux de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) n'entendraient certainement pas recevoir de consignes pour biaiser des évaluations, ce serait inimaginable. Quand il y a un doute, il bénéficie au jeune et va dans le sens de sa minorité.

**FO. :** Nous dénonçons également, quand il y a refus d'admission d'un jeune par l'ASE et que le jeune saisit le juge des enfants, le fait que la prise en charge soit suspendue dans l'attente de la décision judiciaire. Les jeunes se retrouvent à la rue, certains finissent dans des réseaux d'exploitation ; ils n'ont pas de ressources et rencontrent des difficultés pour accéder aux dispositifs prévus pour les sans-abri majeurs car ils se déclarent mineurs. Tout cela peut durer plusieurs mois, voire des années. Pour nous, la question de l'errance des jeunes serait en partie résolue et la présomption de minorité effective

si la prise en charge était maintenue tout au long de la procédure, avec un accompagnement par un tiers, par exemple un avocat.

**L.S. :** L'idée de l'avocat est terrible. Cela laisse entendre que la collectivité, qui a une mission de service public, ne va pas être neutre et qu'il faut un avocat contre elle. Je rappelle que le département, depuis la décentralisation, est en charge de l'Aide sociale à l'enfance. En tant que délégataire de l'autorité parentale, il protège les jeunes. Le juge connaît moins le jeune que le département. Et avec la justice, il y a un problème : dans le Val-d'Oise, l'attitude des juges du tribunal pour enfants consiste à considérer qu'un jeune qui se déclare mineur en est un. Et ce, même si ses papiers disent le contraire et qu'une évaluation étayée montre qu'il ne l'est pas. Lorsque nous allons en appel, toutes les décisions sont cassées en faveur du département.

**FO. :** Rassurez-vous, ce n'est pas le cas partout ! Tout cela est à l'image du taux de minorité reconnu pour les MNA sur le territoire français. Il varie en fonction de la diversité des pratiques des départements. Cela tient à l'extrême subjectivité de l'évaluation, qui ne repose pas suffisamment sur des éléments consolidés : les entretiens sociaux mettent un poids trop

fort sur les épaules du jeune ; les expertises médicales dites osseuses ne sont pas fiables et sont pratiquées dans des conditions qui ne sont pas acceptables pour les jeunes (consentement, explications). Les efforts devraient se concentrer sur la reconstitution des éléments d'état civil – un droit garanti par l'article 8 de la Convention internationale des droits de l'enfant – en travaillant avec les consulats et en s'appuyant sur les institutions judiciaires françaises.

**L.S. :** Nous avons renoncé aux tests osseux car peu fiables, les juges dès lors concluant trop systématiquement à la minorité. Les tests de la clavicule, eux, sont beaucoup plus fiables. En revanche, nous sommes très satisfaits du fichier biométrique AEM<sup>2</sup>, car il a permis de mettre fin au "doublonnage" : certains jeunes faisaient toute l'Île-de-France pour accumuler des mois de mises à l'abri en hôtel, c'était une déperdition d'énergie et de temps pour les évaluateurs, sans compter le coût.

**FO. :** Nous pensons que le fichier AEM est un nouveau moyen coercitif qui ne va pas dans le sens de la protection des enfants et du respect de leurs droits fondamentaux. Il opère une bascule qui peut aboutir à des mesures d'éloignement<sup>3</sup> vers le pays d'origine. Vous expliquez que

ce fichier a pour objectif d'empêcher les jeunes de bouger, mais quand les jeunes sont envoyés dans d'autres territoires au nom du principe de la clé de répartition<sup>4</sup>, les départements ne jouent pas le jeu. Dans le Maine-et-Loire, j'accompagne des jeunes qui ont été évalués mineurs par le Val-d'Oise. Pourtant, le département de Maine-et-Loire, censé les accueillir, décide de ne pas accepter votre décision et de réévaluer le jeune. Et dans l'attente d'une nouvelle décision de justice, l'accompagnement fourni au jeune est plus restreint : maintien à l'hôtel au lieu d'être mis en appartement ou en foyer, par exemple. Il a fallu saisir la justice pour que les jeunes soient scolarisés et accèdent à une demande d'asile. Cette pratique met à mal le mécanisme de répartition, qui repose sur une confiance et une solidarité entre les départements. Elle a un impact terrible sur les jeunes parce qu'ils ne comprennent pas : certains décompensent, pêtent les plombs et finissent hospitalisés.

**L.S. :** Il est vrai que l'obligation d'hébergement est appliquée de manière imparfaite selon les départements. Mais aujourd'hui, pour que l'on sorte de cette impasse, il faut qu'on replace l'Aide sociale à l'enfance dans son objectif initial : la protection de l'enfance en danger. Nos professionnels sont outillés pour accompagner des enfants dont le lien avec leur famille est problématique. Mais aujourd'hui, ils doivent accompagner de manière massive des jeunes, plutôt grands – mineurs ou majeurs, le problème c'est justement que l'on investit une énergie folle sur cette question – qui sont équilibrés, autonomes, missionnés par leur famille. Nos professionnels ne s'estiment pas à leur place dans l'accompagnement de ces jeunes. On a dévoyé les missions de

l'Aide sociale à l'enfance sur cette question. Malgré tout, nous pensons que nous sommes les mieux placés pour garantir la présomption de minorité. L'État ne ferait pas mieux que nous.

**F.O. :** Nous ne souhaitons pas que le département soit déchargé de cette mission. Nous plaçons évidemment pour que les départements aient davantage de moyens pour réellement mettre en œuvre des mesures de protection de l'enfance. En remettant le juge des enfants au centre de la procédure et en concentrant les efforts sur la recherche de l'état civil, nous sommes convaincus que la présomption de minorité sera plus effective. Le contexte politique autour du sujet des MNA s'est extrêmement dégradé ces dernières années. Pourtant, sur le terrain, ça se passe plutôt bien avec la plupart des jeunes pris en charge. Mais dans un contexte d'élections, où de plus en plus de liens sont faits entre sécurité et immigration par certains courants idéologiques, on est toujours

à la recherche de boucs émissaires. Nous regrettons cette tendance des départements à considérer ces jeunes d'abord comme des étrangers relevant d'une politique migratoire plutôt que sous l'angle d'enfants à protéger. ■

## Propos recueillis par Cécile Leclerc-Laurent

- 1 Présomption de minorité** La personne se déclarant mineure isolée est présumée telle jusqu'à ce que le juge des enfants (ou la cour d'appel, le cas échéant) se prononce, et ce, que le département l'ait évaluée mineure ou majeure durant la période d'accueil provisoire d'urgence. Ce principe a été établi par la décision du Conseil d'État du 1er juillet 2015, puis par le législateur en 2016. Le Conseil constitutionnel l'a également rappelé dans une décision du 21 mars 2019.
- 2 Fichier d'appui à l'évaluation de minorité (AEM)** Depuis le 31 janvier 2019, le fichier biométrique AEM recense les mineurs isolés étrangers souhaitant bénéficier de l'ASE (Aide sociale à l'enfance). Le gouvernement l'a présenté comme une solution pour faciliter le travail des conseils départementaux et lutter contre l'immigration illégale. Sa création suscite l'hostilité de nombreuses associations.
- 3 Mesure d'éloignement** Le préfet peut prendre une décision d'obligation de quitter le territoire français (OQTF) si l'ASE considère le jeune comme étant majeur, même si le juge des enfants est saisi.
- 4 Clé de répartition** Chaque conseil départemental se voit attribuer un pourcentage de jeunes MNA qui correspond à sa quote-part pour l'année. Il devra ensuite accepter d'accueillir des mineurs reconnus comme tels par un autre département, ou il pourra en transférer une fois la minorité confirmée judiciairement. Créé par la circulaire Taubira de 2013, ce principe a été inscrit dans la loi en 2016.

## 💡 REPÈRES

### PARCOURS ADMINISTRATIF DES MNA

**1 - Le jeune se présente au dispositif d'accueil du conseil départemental :** mise à l'abri et constitution d'un faisceau d'indices attestant ou non la minorité ou l'isolement, évaluation sociale et vérification des documents d'état civil. Si le doute persiste, examen médical sur réquisition judiciaire.

**2 - Le conseil départemental rend sa décision et saisit le parquet**

➤ **Reconnu mineur et isolé :** le parquet confie le jeune à un département (ASE) ; répartition nationale (réorientation si nécessaire par la PJJ) ; le parquet du département d'accueil saisit le juge des enfants ; ordonnance de placement provisoire ou mesure d'assistance éducative par le juge des enfants.

➤ **Non reconnu mineur et isolé :** classement sans suite, fin de la prise en charge, recours possible auprès du juge des enfants mais qui ne suspend pas la fin de la prise en charge. ■

ENQUÊTE

## PRISON : COMMENT EN SORTIR ?

PAR AUREORE CHAILLOU

La prison a deux missions : sanctionner les personnes condamnées et leur permettre de se faire une nouvelle place dans la société. Diego<sup>1</sup>, Mickaël, Céline, passés par la prison, en témoignent : sanctionner, la prison le fait. Quant à la sortie, elle reste « un impensé ». Or les personnes incarcérées sont souvent issues de milieux défavorisés. Elles ont un faible niveau de formation, peu d'expérience de travail. Nombre d'entre elles présentent des troubles psychiques ou des addictions. Autant de fragilités accrues par la période de détention. La prison devient ainsi un accélérateur d'exclusion. Pourtant, les détenus d'hier constituent, pour une part, la société de demain. Comment leur ménager une place ? Et comment penser ensemble la sanction et la réhabilitation ? Des expériences existent, qui invitent à donner un autre sens à la peine.

COMPRENDRE





ANTHONY MICALLEF / BCCF

▲ « Le gros problème, pour les sortants de prison, c'est la lenteur de l'administration, explique Monique Omiro, bénévole à l'accueil Espérance du Secours catholique de Marseille, alors que les personnes sont dans une situation d'urgence. »

Entre Diego<sup>1</sup> et la prison, c'est une histoire de famille. « Mon père est mort en prison. Il avait pris perpète. Ma mère, deux ans. » Diego parle trop vite. Ce matin de mai, les mots se battent entre eux pour savoir lequel sortira le premier de sa bouche. Diego a 28 ans. Un minot des quartiers nord de Marseille. Il tire sur son bout de cigarette. « J'peux pas arrêter de fumer. Ça me calme ! » Cheveux aux épaules, moustache et barbichette. « Je suis rentré douze fois en prison. Plutôt par manque d'argent. Drogues, drogues, drogues, shit. » Diego touche le RSA. Il vit dans un squat au cœur du massif des Calanques. Ce matin, il a marché une heure et demie pour venir à l'accueil Espérance, dans le 9<sup>e</sup> arrondissement de Marseille.

Le jeune homme fréquente depuis sept ans cet espace tenu par le Secours Catholique. Près de 80 anciens détenus sans hébergement stable y sont domiciliés : ils reçoivent

ici les convocations de Pôle emploi, les courriers de la Caisse d'allocations familiales, l'avis d'imposition, les relevés bancaires... Monique Omiro, bénévole, les accompagne dans leurs démarches. « Maintenant, tout se fait en ligne, souligne la septuagénaire. Quand des jeunes restent longtemps en prison, ils sont déconnectés à la sortie. Quand on ne maîtrise pas Internet, on passe à côté de ses droits. » Souvent, quand les gens sont en prison, leurs papiers d'identité périment. Ils n'ont pas droit au RSA. Pour la Sécurité sociale et Pôle emploi, ils sont sous un régime spécial. À leur libération, il faut tout actualiser. Ce mardi, Louis, 42 ans et Abdelhak, 57 ans, viennent chercher leur courrier. Abdelhak vivait à la rue avant d'être incarcéré. Aujourd'hui, il est hébergé par des proches. « Provisoirement. » Ce qu'il voudrait, c'est un travail. « Une paie normale, que je puisse m'habiller. Me stabiliser. » Abdelhak a grandi à la Belle de Mai, un des quartiers pauvres de la ville. Ses parents, venus du Maghreb, sont morts quand il était jeune. Il a commencé à travailler à 17 ans. « Je sais pas trop lire, écrire », reconnaît l'homme dans un soupir. Louis avait un logement, une femme, des enfants avant d'être incarcéré. Il agit une énième contravention : il était dehors après l'heure du couvre-feu. Normal, il vit dans sa voiture. Comme Diego, Abdelhak et Louis, « la majorité des personnes incarcérées sont issues de milieu défavorisés », souligne Corinne Rostaing, sociologue. Les trois quarts ont quitté l'école avant

“  
**LES TROIS QUARTS  
 DES PERSONNES INCARCÉRÉES  
 ONT QUITTÉ L'ÉCOLE AVANT  
 18 ANS, LES DEUX TIERS  
 SANS AUCUN DIPLÔME.**  
 ”

18 ans, les deux tiers sans aucun diplôme. « La prison qui ne fait écho à aucune expérience passée, c'est rare », précise Laura Delcourt, doctorante en sociologie et attachée temporaire



## ÉCLAIRAGE

d'enseignement et de recherche à l'université de Lille. « Pour la majorité des personnes, la prison s'inscrit dans une trajectoire. » qui passe par une série d'institutions. « J'ai été placé à 11 ans et demi », précise Diego qui énumère, fataliste : foyer de l'Aide sociale à l'enfance, fugues, famille d'accueil, foyer de redressement. Max, 52 ans, assure n'avoir fait que six mois de prison. Trois semaines par-ci, quatre mois par-là. Et quatre ans en psychiatrie. « Je suis un descendant de Zoroastre. Et un parent de Claude Monet, je fais les "n" comme lui », murmure l'homme qui flotte dans des habits trop grands. Une étude<sup>2</sup> menée dans le Nord de la France fait état d'une « très nette surreprésentation des troubles psychiatriques (...) parmi les personnes récemment incarcérées », note Thomas Fovet, psychiatre, sur le site *The Conversation*. Beaucoup admettent être alcooliques ou dépendantes à des drogues. Thomas Fovet ajoute dans le même article que « les troubles liés à l'usage de substances (alcool et substances illicites) concernent environ un arrivant sur deux », soit « un taux huit fois supérieur à celui de la population générale ». Les troubles psychiatriques s'y révèlent trois fois plus fréquents.

Au fil des rencontres, les prénoms, les dates, les lieux changent, mais une histoire tortueuse se dessine, entre précarité économique, addictions, troubles psychiatriques et, selon l'expression de Laura Delcourt, « une instabilité très forte du lien affectif ». Un père en prison, parti ou décédé. Des relations conflictuelles avec la mère. Quand il y en a, une compagne et des enfants que l'on n'a pas vus depuis des lustres. Diego rencontre sa mère en cachette du reste de la famille. Louis n'a pas vu ses enfants depuis des années.

Difficile, dans ces conditions, de trouver des points d'appui à sa libération. D'après une enquête du Secours Catholique et d'Emmaüs France<sup>3</sup>, 8 % des personnes se déclarent sans abri au moment de leur incarcération, 28 % à la sortie.

Chaque mardi à Marseille, Robert Cristin, bénévole au Secours Catholique, organise une tournée à la rencontre des personnes à la rue. Beaucoup lui ont confié être passés par la prison. Le dos appuyé contre le plan du »

## LES MOTS DE LA PRISON

### Aménagement de peine :

permet d'effectuer tout ou partie d'une peine en dehors d'une prison. En semi-liberté, sous bracelet électronique, dans une structure telle qu'un centre d'hébergement d'urgence, au sein d'une association qui a conclu un partenariat avec l'administration pénitentiaire, etc. L'objectif est de lutter contre les effets désocialisants de la prison.

### Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (Cpip) :

ce conseiller est chargé d'accompagner les personnes détenues vers l'insertion ou la réinsertion. En prison, il fait le lien avec les familles et participe à la mise en place d'actions collectives. En milieu ouvert, il oriente les personnes vers les partenaires sociaux (Pôle emploi, Caf, associations, CPAM...).

### Détenu :

personne emprisonnée dans l'un des 188 établissements pénitentiaires français.

### Établissement pour peine :

prison pour les personnes condamnées à des peines d'au moins deux ans.

### Infraction :

terme générique qui désigne les contraventions, les délits et les crimes.

### Maison d'arrêt :

prison réservée, en principe, aux personnes en attente de procès. Dans la réalité, un grand nombre de personnes condamnées à des peines de moins de deux ans y sont incarcérées. Ce sont les lieux de détention les plus surpeuplés. Taux moyen d'occupation : 139 % au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Peines alternatives :

jours-amende, travail d'intérêt général, contrainte pénale, stage de citoyenneté... Il existe des manières de sanctionner sans incarcérer.

### Prévenu :

personne en attente de jugement pour un délit ou un crime.



ANTHONY MICALLEF / SCDF  
XXXXX / SCDF

▲ **Sebil, 31 ans, fait la manche à Marseille depuis cinq ans.** « *En prison, je participais à toutes les activités : atelier d'écriture, parties d'échecs... Ça aide à extérioriser ce qu'on vit, ça permet d'imaginer autre chose.* »

» métro, place Castellane, Stéphane, 41 ans, est de ceux-là. Il a un look de cow-boy et la gueule de Chris Waddle, un footballeur anglais qui a joué à l'Olympique de Marseille dans les années 1990. Son destin est moins glorieux. « *En ce moment, je dors dehors. J'ai toujours fait foyer, prison ou rue. J'ai perdu mon père quand j'avais 15 ans. J'ai été dans un foyer de l'aide à l'enfance. Je suis jamais allé au collège.* »

### La pauvreté en prison

Quelques centaines de mètres plus loin, Sebil, 31 ans, fait la manche devant un Monoprix. L'école ? Il a décroché en cinquième, arrêté en troisième. En prison, Sebil était un indigent : il avait moins de 50 euros de ressources mensuelles. L'administration pénitentiaire lui a versé deux fois 20 euros. En détention, le coût de la vie est estimé à 200 euros mensuels. Les personnes détenues reçoivent chaque mois deux rouleaux de papier toilette, quelques pro-

duits d'hygiène de base, de la nourriture. Mais pour s'assurer un apport calorique suffisant et un minimum de dignité, il est indispensable de cantiner. Or beaucoup de choses coûtent plus cher qu'à l'extérieur. Puis il faut patienter. Mathieu<sup>1</sup>, 41 ans, avait commandé des livres : « *Ils ont mis deux mois à venir.* » « *Pour des produits d'hygiène féminine, déplore une femme, c'est deux à trois semaines. Pour une crème hydratante, plutôt deux mois.* »

“  
**J'AI TOUJOURS FAIT FOYER,  
PRISON OU RUE.**  
”

En outre, en détention, les personnes décident de très peu de choses pour elles-mêmes. « *On ne choisit pas l'heure à laquelle on se lève, ni l'heure à laquelle la porte de la cellule va s'ouvrir* », souligne Mickaël, 38 ans, plus de six ans de « placard ». Une perte d'autonomie qui s'accroît au fil des mois et des années de détention.

« *Si la prison représente d'abord un choc, petit à petit, les personnes intègrent ses codes et c'est ça qui devient la norme* », souligne Laura Delcourt. Un avantage pour survivre

en prison, un nouveau choc à la sortie. « On a souvent des personnes qui ne sont plus du tout adaptées au fonctionnement de la société, qui a continué à évoluer pendant leur détention », note la sociologue Corinne Rostaing. Des personnes incapables de se servir d'un téléphone portable. De traverser seules la rue, de choisir un plat sur un menu ou effrayées à l'idée de marcher sur de l'herbe... Aujourd'hui encore, constate la sociologue, « la sortie reste un impensé. »

Mickaël regrette que les activités proposées ne s'inscrivent pas dans un réel parcours d'insertion. « En prison, dit-il, j'ai suivi une formation de couvreur, mais pour la pratique, on a travaillé sur des maquettes. Aujourd'hui, je suis incapable de monter sur un toit ! Je ne mets même pas cette formation sur mon CV. » Mathieu, lui, trouve les exigences professionnelles dans la prison à mille lieues de celles du dehors. « Il y a des façons de faire, on a l'impression de retourner vingt-cinq ans en arrière ! »

Si la sortie reste impensable, c'est notamment du fait que nombre de personnes sont incarcérées pour de courtes durées, qui ne permettent pas la mise en place d'un suivi social. Stéphane, à Marseille : « La prison, ça remonte cinq ans en arrière. Des petits vols. Des courtes peines, deux mois, trois mois. Pas le



CHRISTOPHE HARGOUËS / SCDF

temps d'avoir un rendez-vous avec l'assistante sociale. » Cet accompagnement relève des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, les Cpip. Aurélie Pogueux exerce cette fonction très polyvalente à la maison d'arrêt de Strasbourg. Sa mission ? « L'insertion, la réinsertion, la prévention de la récidive », résume-t-elle. « En maison d'arrêt, les détenus peuvent faire appel à nous pour leur suivi social. »

En moyenne, un Cpip suit 80 personnes en détention et 90 à 100 en milieu ouvert. Or les préconisations européennes sont de 60 dossiers par conseiller. « Ce nombre de personnes suivies, précise Aurélie Pogueux, c'est à l'instant T. Avec le turn-over qu'il y a en maison d'arrêt, »

▲ Le but, à la ferme Emmaüs Baudonne, est de rendre plus autonomes les femmes qui y sont en placement extérieur. Pour Gabriel Mouesca, directeur du lieu (au centre), cela signifie avant tout « leur faire confiance ».

## FOCUS

### LA MAISON "LE 30" : PRÉPARER LA VIE APRÈS LA PEINE

« Si j'étais sorti en peine sèche ? Je suis sûr que j'aurais recommencé mes conneries ! » affirme Mickaël, 38 ans. Peine sèche ou sortie sèche désigne une sortie de prison sans accompagnement, sans préparation à la vie d'après. Une double peine pour beaucoup de détenus. « En sortant, insiste Mickaël, on est obligé de passer par des endroits comme ici pour prendre un nouveau départ. »

Ici, c'est "Le 30", une maison installée à Strasbourg, qui accueille depuis 2013 des hommes détenus en placement extérieur. C'est une « maison à caractère familial », comme aime la qualifier Bernard Rollin, travailleur social en charge de ce lieu créé par Caritas Alsace. L'objectif du "30" ? « Offrir un sas, explique Bernard Rollin, pour permettre aux personnes de retrouver leur place dans la société. »

Les résidents y passent en

moyenne six mois, le temps de préparer la suite : refaire ses papiers d'identité, ouvrir un compte bancaire, actualiser sa situation vis-à-vis de Pôle emploi, de la Sécurité sociale, chercher un travail, un logement, revoir ses proches... En plus d'un travailleur social, une psychologue et des bénévoles accompagnent les résidents le temps de leur séjour. ■

Découvrez notre reportage sur "Le 30" sur le site du Secours Catholique.

# COMPRENDRE

» *cela représente en réalité 300 à 350 personnes suivies sur une année.* » La conséquence ? « *On travaille de manière dégradée et notre mission est assez limitée* », regrette-t-elle. « *La nouvelle loi impose de ne pas incarcérer pour des durées inférieures à un an, sauf cas exceptionnel. Dans la réalité, beaucoup de courtes peines sont encore prononcées. À la maison d'arrêt de Strasbourg, la durée moyenne des incarcérations est de cinq mois.* » Tous ces éléments concourent à un taux de récidive élevé. Un document du ministère de la Justice de 2014 intitulé *Prévention de la récidive et individualisation des peines* note que « *61 % des sortants de prison sont réincarcérés dans les cinq ans* ». Dans ce même document, on peut lire : « *La récidive – entendue comme le taux de recondamnation – est toujours moindre après des sanctions non carcérales.* » Ou encore : « *Les sorties sèches génèrent plus de récidive.* »

La sortie sèche, sans préparation, c'est la hantise de beaucoup. Pourtant, des alternatives existent, mais elles sont peu utilisées. Une maison familiale de Caritas Alsace, "Le 30", à Strasbourg, en fait partie (voir encadré), de même que trois fermes gérées par Emmaüs France.

## L'autonomie comme horizon

À la ferme Emmaüs Baudonne, près de Bayonne, la libération, c'est l'horizon. Ouverte à l'automne 2020, elle accueille sept femmes en placement extérieur. Le matin, Céline, Angélique<sup>1</sup>, Isabelle<sup>1</sup>, Nadia, Aïsha effectuent des activités de maraîchage. Elles sont payées, ont droit à des congés. L'après-midi est consacré à des rendez-vous professionnels, médicaux, à des activités libres. Cette ferme, c'est une prison ouverte ? « *Surtout pas !* » s'exclame Gabriel Mouesca, le directeur.

“  
61% DES SORTANTS DE PRISON SONT RÉINCARCÉRÉS DANS LES CINQ ANS.  
”

« *Ce n'est pas une prison.* » Un lieu d'insertion, alors ? « *Insertion, ça signifie que l'on veut faire entrer les gens dans une case. Je préfère "autonomisation" : c'est permettre à la personne de trouver sa place dans la société.* » Pour Gabi, tous les mots de la prison sont pipés : « *Parler de peine montre que l'on est dans la souffrance. Il vaudrait mieux parler de sanction.* » Âgé de 59 ans, Gabriel a appartenu naguère à l'organisation indépendantiste basque Iparretarrak et passé dix-sept ans derrière les barreaux.

Ce jour-là, Isabelle fête ses 55 ans. Depuis qu'elle est à la ferme, son horizon se dégage un peu plus chaque jour. « *Je suis une femme battue* », murmure-t-elle en guise de présentation. Un geste qu'elle regrette, contre son ex-mari, l'a conduite en détention. Elle vient d'y passer sept ans.

« *En prison, détaille Céline, la quarantaine, on perd conscience de l'espace et du temps. L'isolement, l'absence d'activité, à force, on ne sait plus pourquoi on est rentré. On perd le sens de la peine.* » À son arrivée, voici cinq mois, Céline parlait peu. « *En prison, les relations sont violentes. Il faut être sur la réserve, ne pas trop en dire. La détention casse la confiance en soi. C'est déshumanisant. On ne fait que ressasser. Ici, on construit l'après. On va chercher les causes de ce qu'on a fait, on nous garde éveillées. On ne nous enlève ni le droit de réfléchir, ni celui de parler.* »

► « *En placement extérieur, toutes les démarches administratives vont plus vite. Cela permet de passer plus rapidement à autre chose* », explique Bernard Rollin, travailleur social au "30" à Strasbourg.



XAVIER SCHWIBEL / SCOF



CHRISTOPHE HARGOUËS / SCOF

Ce qui aide à tenir en détention ? Pour les unes, le travail. « *C'est structurant* », assure Céline. Cela donne une raison de se lever le matin, des horaires, une manière de se rendre utile à la société. La possibilité, aussi, d'indemniser les parties civiles et, dans le meilleur des cas, de se constituer un pécule de sortie. Souvent maigre. « *En sept ans de détention, j'ai mis 1 000 euros de côté* », observe Isabelle. D'autres tiennent grâce aux parloirs avec des proches, aux rencontres avec un visiteur de prison ou un aumônier. Une altérité salutaire, indispensable pour aller chercher en soi ce qu'il y a de meilleur. Ce n'est pas autrement que Bruno Lachnitt, aumônier catholique national des prisons, définit son rôle. Il aime citer *Sagesse d'un pauvre*, un livre écrit par Éloi Leclerc en 1959 : « *Évangéliser un homme, voistu, c'est (...) se comporter avec cet homme de telle manière qu'il sente et découvre qu'il a en lui quelque chose de sauvé, quelque chose de plus grand et de plus noble que ce qu'il pensait, et qu'il s'éveille ainsi à une nouvelle conscience de soi. C'est cela, lui annoncer la Bonne Nouvelle. Tu ne peux le faire qu'en lui offrant ton amitié. Une amitié réelle, sans condescendance, faite de confiance et d'estime profondes.* » Bénévoles, aumôniers ou visiteurs, ceux et celles qui gravitent autour

des prisons par choix contribuent à ce que les personnes détenues se sentent, peu à peu, partie prenante d'une société qui, jusque-là, les a souvent rejetés.

À la ferme, les femmes côtoient une quarantaine d'enfants de 3 à 12 ans. En lisière de forêt, une école alternative s'est installée à la rentrée de septembre. Fanny Dubois en est l'une des fondatrices : « *On partage les mêmes valeurs qu'à la ferme : solidarité, mixité sociale, prendre soin de soi et de l'environnement, bien vivre ensemble* », explique-t-elle. Pour Céline et Isabelle, « *entendre les enfants qui jouent, ça nous humanise un peu* ».

La libération de Céline est prévue cet été. La première chose qu'elle va faire ? « *Aller voir mes proches, que j'ai pas vus depuis deux ans.* » Après, s'installer dans le coin « *pour repartir à zéro. Et puis je pense que je reviendrai à la ferme. J'ai envie de défendre la dignité des personnes détenues. Maintenant, je veux faire de mon passage en prison une force.* » ■

▲ Plusieurs résidentes de la ferme Emmaüs Baudonne sont guyanaises ou originaires des Antilles, à l'image de la population carcérale féminine française. « *Ici, je ne me sens pas diminuée, je ne me sens pas regardée comme une détenue* », confie l'une d'elles.

1 Le prénom a été modifié.

2 Enquête Secours Catholique/Emmaüs France à paraître à l'automne 2021 sur les pauvretés vécues en prison.

3 "Santé mentale en milieu carcéral", étude menée par la Fédération régionale de recherche en psychiatrie et santé mentale des Hauts-de-France et le Centre collaborateur français de l'Organisation mondiale de la santé pour la recherche et la formation en santé mentale.

## L'ENTRETIEN

# « LA SURPOPULATION GRIPPE L'ENSEMBLE DU SYSTÈME CARCÉRAL »

De nombreuses personnes sont incarcérées pour de courtes peines, sans réelle préparation à la sortie. À la clé : un taux élevé de récidive. Pourtant, des alternatives à la prison existent, plus favorables à l'autonomisation des personnes. Quels sont les freins à leur généralisation ? Entretien avec Laurent Ridel, directeur de l'administration pénitentiaire.

PROPOS RECUEILLIS PAR **MALAK RAMI** ET **AUORE CHAILLOU**

## PARCOURS

### LAURENT RIDEL

**1961**

Naît à Rennes

**1985**

Entre à l'École nationale d'administration pénitentiaire

**2016**

Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

**2021**

Devient directeur de l'administration pénitentiaire

### MALAK RAMI

**1993**

Naît à Casablanca (Maroc)

**2020**

Est incarcérée puis mise en semi-liberté

**2021**

Est libérée. Devient chargée de missions emploi au Wake up Café, une association qui accompagne des personnes détenues dans leur insertion.

**Malak Rami :** À la suite d'un délit, j'ai été condamnée à un an de prison, aménagé en placement sous bracelet électronique, avec l'interdiction de retourner dans mon département de résidence, ce qui m'a fait perdre mon logement. J'ai été incarcérée trois semaines en attendant un placement en semi-liberté, ce qui m'a fait perdre mon emploi. Or, pour bénéficier de ma semi-liberté, je dois justifier d'un emploi et d'un logement. Avez-vous une solution face à ce paradoxe du système pénal ?

**Laurent Ridel :** Quand on arrive devant le juge pénal, c'est toujours un échec. Un échec personnel – je crois au libre arbitre – et un échec de la société qui, à un moment, n'a pas su encadrer, tendre la main. Ensuite, il n'y a pas que la peine de prison. Aujourd'hui, pour 67 000 détenus incarcérés, on suit environ 170 000 personnes en milieu ouvert, sous forme de bracelet électronique, de sursis probatoire, de travail d'intérêt général... Il existe une variété importante de dispositifs de probation [mesures contraignantes sans emprisonnement, NDLR]. Mais je suis favorable à un système judiciaire lisible pour la société,

les magistrats, la victime et le condamné. Pour la victime, il peut être difficile de comprendre qu'une personne condamnée à deux ans d'emprisonnement bénéficie d'un aménagement de peine et se retrouve dehors.

Les réformes actuelles visent à redonner de la cohérence. La loi de programmation 2018-2022 pour la Justice repose sur un principe simple : éviter le prononcé des courtes peines de prison, généralement peu efficaces, et assurer l'effectivité des peines d'emprisonnement prononcées.

**M.R. :** Pourtant, il y a encore beaucoup de courtes peines, notamment touchant des personnes condamnées une première fois pour des délits mineurs...



XAVIER SCHWIBEL / SCOF



**L.R. :** La justice est une œuvre humaine, donc imparfaite. On ne sera pas condamné de la même manière pour trafic de stupéfiants à Bobigny que dans le Cantal. La justice reflète aussi les valeurs d'une société. Quand j'ai commencé ma carrière, un homme qui tuait sa femme, c'était un "crime passionnel". Aujourd'hui, le regard sur cette réalité insupportable a changé : c'est un "féminicide". Ma conviction, c'est que la détention doit être un temps utile en matière de prévention de la récidive. Mais ce que je peux dire de mes trente-cinq années d'expérience au sein de la pénitentiaire, c'est que, parfois, la peine de prison est inévitable pour éviter la réitération.

**Aurore Chaillou :** Malheureusement, ce temps n'est pas toujours utile, les

chiffres de la récidive le montrent. Des personnes avec un faible niveau de formation, peu ou pas d'expérience de travail, ont peu de perspectives à leur libération. Des personnes détenues ou anciennement détenues témoignent du fait que les formations et le travail proposés en prison sont souvent déconnectés des exigences

“

**MA CONVICTION, C'EST QUE LA DÉTENTION DOIT ÊTRE UN TEMPS UTILE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE.**

”

du monde du travail à l'extérieur. Comment remédier à cela ?

**L.R. :** Le premier problème, c'est la surpopulation, qui grippe l'en-

semble du système carcéral. Une maison d'arrêt comme celle de Villepinte (Seine-Saint-Denis), prévue pour 500 détenus, en accueille près d'un millier. L'ensemble du fonctionnement de l'établissement se trouve alors en difficulté. En outre, le nombre de surveillants ne dépend pas du taux d'occupation de l'établissement. Le personnel est donc moins disponible. Une autre difficulté tient au fait que beaucoup de détenus n'ont jamais travaillé. On a des gens en détention issus de la deuxième, troisième génération qui n'ont jamais vu quelqu'un de leur famille travailler. Quant à la formation professionnelle, c'est l'affaire de toute la société. En prison, elle est pilotée par les régions. Souvent, les formations proposées sont les mêmes qu'à »

# COMPRENDRE



XAVIER SCHNEBEL / SDCF

» l'extérieur, pour des métiers en tension (cuisine, boulangerie, pâtisserie, par exemple).

**A.C. :** Un homme m'a confié avoir suivi une formation de couvreur en prison, mais du fait de son incarcération, il n'a pas pu effectuer de stage. Or la première chose que regarde un employeur, c'est l'expérience pratique.

**L.R. :** Dans un cas comme celui-ci, un aménagement de peine peut permettre d'effectuer un stage. L'intérêt du travail, c'est de redonner de la dignité.

**A.C. :** Quelles sont vos marges de manœuvre, en tant que directeur de l'administration pénitentiaire, pour rendre cette institution plus humaine et plus respectueuse de la dignité des personnes ?

**L.R. :** La prison n'est ni bonne ni mauvaise. C'est une institution sociale comme une autre. Il faut des prisons variées en fonction de la personnalité des détenus et du type de délit ou de crime. On a du mal à individualiser la peine à cause du surpeuplement. Mais la direction de l'administration

pénitentiaire mène une réflexion sur la diversification des établissements. Il en existe de très ouverts, comme à Casabianda, en Corse, et de très sécuritaires, pour les terroristes par exemple. Il y a également des régimes de détention différents. À Villepinte, le régime "respect" permet de rendre les détenus acteurs de leur détention. Ils ont la clé de leur cellule, participent à des activités et s'engagent à respecter leurs codétenus, les surveillants, les règles de la détention. En même temps, c'est un régime exigeant : par exemple, si vous êtes pris avec un téléphone portable, vous retournez en régime classique au moins trois mois avant de pouvoir postuler à nouveau. Si ça marche à Villepinte, avec des détenus difficiles, ça peut fonctionner ailleurs. Je souhaite développer ce régime partout en France. Ensuite, je me battraux aux côtés du garde des Sceaux pour obtenir des moyens. Mais tout n'est pas qu'une question de moyens. C'est avant tout une question de volonté. Je crois en la politique des petits pas. En une génération, aucune institution n'a autant évolué que la prison. L'émergence de la

question des droits des détenus date de la fin des années 1990 et la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 a porté ce droit à un niveau législatif. Cette année, lors du premier tour des élections régionales, près de 5 000 détenus ont voté. On n'a jamais autant voté en prison ! Et certaines personnes votaient pour la première fois.

Pour ce qui est de la santé, depuis 1994 chaque établissement pénitentiaire est rattaché à un hôpital responsable de la prise en charge sanitaire des détenus. Certains se refont une santé en détention. Notamment des gens qui n'avaient quasiment jamais vu un médecin auparavant.

**M.R. :** Travailler à l'insertion en détention est difficile, notamment à cause de la surpopulation. Plutôt que de construire de nouvelles places de prison, ne vaudrait-il pas mieux accorder plus de moyens à des structures qui accompagnent les personnes en aménagement de peine ou après leur libération ?

**L.R. :** Il y a en effet une réflexion à mener sur le sens de la peine, la prévention de la récidive, et l'utilisation des crédits. Un aménagement de peine, c'est une sortie contrôlée, un outil de prévention de la récidive. Une place de prison coûte 220 000 euros à la construction. Une journée de détention, c'est 110 euros par détenu. Si c'est pour entasser trois personnes par cellule et fabriquer de la récidive, quand il s'agit de petite délinquance, c'est un peu cher... Il vaut mieux trouver des choses plus utiles comme outils de prévention de la récidive.

**M.R. :** Vous parlez de l'utilité de la peine. Pour ma part, j'ai été condamnée pour un délit mineur. Je ne suis pas certaine que la pri-

son m'ait été utile. Je n'avais pas de problème d'emploi ni de logement, mais la prison a fait naître ces problématiques.

**L.R. :** Je comprends mais, encore une fois, il s'agit de sanctionner un acte délinquant. Ça peut être désagréable, mais un acte délinquant est aussi désagréable pour la victime ! En prison, vous avez certainement mûri. Vous avez rencontré le Wake up Café. Et la prison doit aussi jouer le rôle de repoussoir : c'est un lieu où l'on n'a pas envie de retourner ! La prison doit être digne, sûre, utile, mais, en France, ces principes se heurtent au fait, comme Robert Badinter le pointait, que la société ne parvient pas à accepter que les détenus soient mieux traités que la classe sociale la plus en difficulté dans le monde libre.

**A.C. :** Selon une enquête du Secours Catholique et d'Emmaüs France, 34 % des femmes et 42 % des hommes ne reçoivent aucune visite pendant leur détention. Les horaires de visite sont restreints, certaines prisons difficilement accessibles,

les parloirs inadaptés aux enfants. Des personnes m'ont confié avoir demandé à leurs proches de ne pas venir, par crainte de les traumatiser. Or plus une personne est épaulée, plus elle a de chances de trouver sa place dans la société par la suite, et de ne pas récidiver. Comment faire davantage de place à la famille et aux proches des personnes détenues ?

“  
**IL FAUT INTÉRESSER  
LES MAGISTRATS À CE  
QU'IL SE PASSE APRÈS LA  
SANCTION.**  
”

**L.R. :** Le surpeuplement explique une partie des difficultés. Mais les choses évoluent. L'administration pénitentiaire se modernise. Ainsi, pendant la pandémie, on a installé le téléphone dans les cellules et on a instauré sa gratuité. À Poissy, par exemple, on a mis en place des visio-conférences pour permettre aux détenus d'échanger avec leurs

proches. On développe également les unités de vie familiales : 55 établissements sont aujourd'hui dotés d'unités où un détenu peut passer jusqu'à soixante-douze heures avec ses proches. Il y a aussi des parloirs familiaux où l'on peut rester six heures. Développer cela, c'est une question de dignité et de droit. C'est aussi un pari sur l'avenir.

**A.C. :** Il peut y avoir, du côté des magistrats, une réticence vis-à-vis des peines alternatives et des aménagements de peine, par crainte de la récidive. Comment les sensibiliser à la réalité des conditions d'incarcération, aux difficultés de la prise en charge de l'insertion au sein des établissements pénitentiaires, afin qu'ils prononcent davantage de peines alternatives et d'aménagements de peine ?

**L.R. :** C'est un travail de conviction. Il faut intéresser les magistrats à ce qui se passe après la sanction. Leur faire visiter des maisons d'arrêt. Que signifie 200 % de taux d'occupation ? Les avocats aussi sont concernés. Il s'agit d'arrêter de travailler chacun dans son coin. De convaincre qu'il existe d'autres types de peine que la prison. Et que la peine doit être utile.

Il faut également renforcer les services pénitentiaires d'insertion et de probation. Actuellement, un conseiller d'insertion et de probation suit 80 personnes. Notre objectif est d'augmenter les effectifs pour faire baisser ce ratio à 60. Et puis, on a la façon de sanctionner que l'on mérite. C'est aussi à la société, aux médias, aux faiseurs d'opinion et aux politiques de porter le débat et de changer l'image de la société sur la prison. ■



XAVIER SCHWIBEL / SDCF



ICI ET LÀ-BAS

## DANEMARK : LES PRISONNIERS RESTENT DES CITOYENS

Au Danemark, le système carcéral se fonde sur le principe de normalisation, selon lequel les conditions de détention doivent s'approcher au plus près des conditions de vie à l'extérieur.

PAR **AUORE CHAILLOU**

Un directeur d'établissement pénitentiaire danois invite un jour des politiques à débattre avec des personnes détenues. Les médias l'interrogent : « Pourquoi faites-vous cela ? » Lui, comme une évidence : « Les élections approchent ! »

Pour Peter Scharff Smith, sociologue du droit, l'anecdote illustre le principe de "normalisation" au cœur du système pénal scandinave : les prisonniers restent des citoyens à part

entière. À ce titre, « ils conservent leurs droits, notamment celui de voter. Seule leur liberté de mouvement, qui constitue le cœur même de la peine, est entravée ». En France, rares sont les politiques qui voient les personnes détenues comme des électeurs à convaincre. « Le principe de normalisation provient de la Convention européenne des droits de l'homme. Il devrait donc être instauré dans tous les pays européens », observe Peter Scharff Smith. Les règles pénitentiaires européennes stipulent en effet

### AVIS D'ACTEUR

**MARION MOULIN**, RESPONSABLE NATIONALE DE GROUPES JUSTICE ET PRISON À EMMAÛS FRANCE

## DONNER UN SIGNE DE CONFIANCE ENCOURAGE À S'EN RENDRE DIGNE



Dans les prisons ouvertes, le respect de la mesure ne repose pas sur des dispositifs matériels de sécurité, mais sur la confiance que l'on fait aux personnes et sur leur responsabilisation. Les personnes incarcérées sont souvent en colère contre le système carcéral et contre la société. Leur donner un signe de confiance fort les encourage à s'en rendre dignes. C'est une manière de leur donner confiance dans les institutions.

Les prisons ouvertes amènent également à s'interroger sur le rôle des surveillants. Dans un établissement classique, leur mission va être très axée sur la sécurité et la gestion des mouvements. Dans les prisons ouvertes, le personnel a la possibilité de se consacrer davantage à l'accompagnement vers la réinsertion des personnes.

En France, il existe deux prisons ouvertes qui ressemblent à celles du Danemark. Ce qui m'interpelle, c'est qu'on n'a jamais dépassé le stade de l'expérimentation. On n'a pas pris le temps d'évaluer ces dispositifs pour en tirer un bilan et les

développer. Il y a eu un espoir important en 2019, au moment de la loi de programmation pour la Justice. Un groupe de députés s'était rendu au Danemark pour visiter la prison ouverte de Horserød. Ce groupe a fait des préconisations, laissant penser que ce système serait diffusé en France. Mais rien de similaire n'est ressorti de la loi de 2019.

Plus de 100 000 personnes quittent chaque année nos prisons. Elles réintègrent la société. Il est indispensable de repenser la manière dont leur sortie est préparée, en s'éloignant de la logique punitive et sécuritaire qui prédomine actuellement. ■



## DES OUTILS POUR COMPRENDRE

que « les autorités pénitentiaires doivent intervenir activement pour rapprocher le plus possible les conditions de vie en prison de la vie normale. »

Cette normalisation s'incarne au Danemark dans les "prisons ouvertes", des prisons sans barreaux ni mur d'enceinte. Les personnes ont la clé de leur chambre, travaillent, perçoivent un salaire, peuvent suivre une formation.

Au Danemark, 30 % des personnes détenues le sont dans des prisons ouvertes. En France, il existe deux prisons de ce type. Elles représentent moins de 1 % des personnes sous écrou. Un rapport rendu en 2010 au ministère de la Justice évalue les possibilités d'étendre ce modèle en France. Dans une interview donnée à Owni.fr, Paul-Roger Gontard, auteur du rapport, estime ce modèle d'établissement pénitentiaire compatible avec le champ pénitentiaire français. À condition d'en faire « une étape entre un régime fermé et le monde libre ». Le détenu sait qu'il jouit d'une mesure d'exception, qu'il perd en cas de manquement. La perspective d'un retour en milieu clos doit être dissuasive. Début 2018, six députés de la Commission des lois ont visité la prison ouverte de Horserød, au nord de Copenhague. Leurs préconisations pour développer ce système en France sont, pour l'heure, restées lettre morte.

Pourtant, il ne s'agit pas de copier-coller le système carcéral danois, déclare Florence Laufer, directrice de Prison Insider, mais plutôt de s'en inspirer lorsqu'il permet de mieux respecter les droits des personnes détenues. Ce qui n'est pas toujours le cas. Peter Scharff Smith pointe du doigt la détention provisoire. Du fait de sa durée anormalement longue et des restrictions qui l'accompagnent (qui rendent extrêmement difficile le fait de contacter ses proches, par exemple), des personnes détenues la considèrent comme « la pire des peines ». Or elle concerne un tiers des personnes incarcérées dans les prisons danoises.

Que retenir alors du modèle carcéral scandinave ? Sans doute, comme le clamait une campagne de sensibilisation scandinave, que « le prisonnier d'hier peut être notre voisin de demain ». Nous avons donc tout intérêt à ce qu'il se considère lui aussi comme un citoyen. Avec des droits et des devoirs. ■

## À LIRE

### Pauvretés en prison : les personnes détenues ont la parole

Pour comprendre les pauvretés vécues avant, pendant et après une incarcération, Emmaüs France et le Secours Catholique ont mené une enquête auprès de personnes détenues ou récemment libérées. Un questionnaire diffusé dans les prisons françaises a permis de récolter 1 119 réponses en provenance de 73 établissements pénitentiaires (de métropole et de La Réunion). Cette enquête pointe certains facteurs conduisant à un risque plus élevé d'emprisonnement comme un faible niveau de formation et de diplôme, le fait de n'avoir jamais travaillé, l'isolement social. On y apprend que 37% des répondants ont moins de 20 € par mois pour vivre en prison, quand le coût de la vie en détention est estimé à 200 € par personne. L'enquête montre l'importance du tissu familial et amical pour trouver sa place dans la société une fois libéré. Pour améliorer ces situations de pauvreté carcérale, les personnes interrogées ont demandé l'accès à un travail plus qualitatif et des conditions d'exercice plus dignes en détention.

**Les résultats de cette enquête seront publiés à l'automne 2021. Vous pourrez les retrouver sur [www.secours-catholique.org/publications](http://www.secours-catholique.org/publications) (« Études et rapports »).**

## À VOIR



### À l'air libre, de Nicolas Ferran et Samuel Gautier, France, 2016, durée : 1h20

[www.alairlibre-lefilm.com](http://www.alairlibre-lefilm.com)

Ce film documentaire a été tourné à la ferme Emmaüs de Moyembrie (Aisne), où des hommes en fin de peine sont accueillis sous le régime du placement extérieur. Ce lieu repose sur trois principes : travaux agricoles, vie communautaire et ouverture sur l'extérieur. Dans *À l'air libre*, des hommes témoignent face à la caméra de leur expérience de la détention. Une invitation à une rencontre de leur monde.

# RENCONTRER



## PARCOURS

**1951 :**  
naissance.

**1975 :**  
emprisonné dans un  
camp de travail des  
Khmers rouges.

**1990 :**  
de nouveau emprisonné.

**1991 :**  
crée Adhoc, l'Association  
pour les droits de  
l'homme au Cambodge.

**2016 :**  
exil au Canada.

THUN SARAY, DÉFENSEUR CAMBODGIEN DES DROITS DE L'HOMME

## L'EXILÉ DE PHNOM PENH

PAR CÉCILE LECLERC-LAURENT

À 70 ans, Thun Saray a consacré sa vie à défendre les droits de l'homme, et la démocratie dans son pays, le Cambodge. Fondateur de l'ONG Adhoc, partenaire du Secours Catholique, cet homme à la fois charismatique et modeste puise son inspiration dans son expérience de prisonnier. Mais ce combat a un prix : il est aujourd'hui exilé au Canada.

« **T**hun Saray, vous êtes stupide ! Pourquoi ne pas prendre un poste au gouvernement ou vous lancer dans du business ? » m'a interpellé une femme vice-ministre en 1994. Je lui ai répondu : « Chaque société a besoin d'hommes stupides comme moi, car si elle n'avait que des hommes intelligents, elle se porterait mal. » L'homme aux traits fatigués et aux lunettes rondes se met à rire, d'un rire chaleureux et franc. Le ton est donné. Thun Saray sait ce qu'il veut et ce qu'il ne veut pas. Pendant les trente dernières années qu'il a passées à servir la cause des droits de l'homme, il a refusé bon nombre de postes haut placés au Cambodge. Tout commence en 1991, à la suite de la guerre civile et des Accords de Paris : Thun Saray fonde l'ONG Adhoc (Association pour les droits de l'homme et le développement au Cambodge). Son idée est simple : faire prendre conscience de leurs droits aux Cambodgiens, les éduquer pour construire une nouvelle société qui respecte les droits de l'homme après les pages douloureuses que vient de connaître son pays avec les Khmers rouges, puis

la guerre avec le Vietnam. Lors des élections, Adhoc dénonce les manœuvres d'achats de voix et de corruption. « Nous faisons attention à toujours dialoguer pacifiquement, pour ne pas utiliser de nouveau la violence », explique le fondateur et président de l'ONG. Pour lui, le respect des droits de l'homme n'est possible qu'avec l'avènement de la démocratie et des institutions



**IL A OFFERT L'OPPORTUNITÉ AUX CITOYENS DE SE SENTIR LIBRES.**



solides, ce qu'il ne cesse de répéter dans ses campagnes de plaidoyer. L'équité est un autre cheval de bataille du septuagénaire : « Je rêve d'une société vivable pour tous, pas seulement pour les riches et les puissants. » Et il rappelle les concepts de justice sociale – « distribuer la croissance économique équitablement » – et de justice légale – « tout le monde doit être égal devant la loi et les puissants qui accaparent les

terres des plus pauvres devraient être punis » – dans un pays où le droit foncier des plus précaires n'est pas toujours respecté. Avec Adhoc, Thun Saray s'emploie donc à former les plus vulnérables à leurs droits. « À mes yeux, c'est un héros qui a disséminé l'idée des droits de l'homme et de la justice dans notre pays. Il a offert l'opportunité aux citoyens de se sentir libres », témoigne Savath Meas, secrétaire général d'Adhoc. « Il a un charisme et une aura. Il est engagé et combatif depuis trente ans, sans se décourager », estime de son côté Laure Barnerias, ancienne bénévole chargée du Cambodge au Secours Catholique. D'où vient cette passion de Thun Saray pour les droits de l'homme ? « Il est dans le même temps très modeste et pudique, poursuit Laure Barnerias, et il parle peu de son expérience des camps qui l'a marqué. »

**Camps et privations**

Thun Saray, né en 1951, est le deuxième d'une fratrie de huit enfants. Ses parents ne savent ni lire ni écrire, mais se sacrifient pour payer des études au deuxième et au troisième de la fratrie : « Ils n'avaient pas assez d'argent pour tous leurs enfants. Ils m'ont permis d'accéder à l'éducation pour changer ma vie », observe Thun Saray. Après des études de sciences économiques, il travaille au ministère des Finances cambodgien et rencontre sa femme qu'il épouse en février 1975. Deux mois plus tard, l'arrivée au pouvoir des Khmers »

# RENCONTRER



© DENIS MARTIN / SCPE

» rouges bouleverse sa vie : « J'ai été envoyé dans un camp de concentration où j'ai souffert de la faim, mais pour pouvoir survivre je devais montrer que j'étais capable de travailler dur dans les champs. J'étais considéré comme un "petit bourgeois", vu mon niveau universitaire. » Plusieurs fois, Thun Saray pense à fuir mais redoute les conséquences pour sa famille : « Ils auraient été traités comme des traîtres à la révolution. » Alors il se ré-

non, mais j'ai été arrêté en mai 1990 et jeté dans une cellule minuscule et obscure dans laquelle je devais manger, dormir et faire mes besoins, avec une chaîne aux pieds. » C'est pendant cet emprisonnement que mûrit l'idée de fonder une organisation pour les droits de l'homme : « C'était inhumain, même les animaux ont de l'air pour respirer et de la lumière. J'ai réalisé que les Cambodgiens avaient beaucoup souffert et qu'on devait tout faire pour améliorer leur situation. » Libéré en octobre 1991, Thun Saray s'empresse de fonder Adhoc. Il n'est pas libre pour autant et continue d'être suivi et surveillé par les forces de l'ordre. Il fait fuir sa famille une première fois en 1992, en France, où elle reste un an.

## Bête noire

« Les intimidations et les menaces de mort étaient quotidiennes, on m'a même demandé si je préférais mourir dans un accident ou un cambriolage. Mais j'ai continué malgré tout », relate Thun Saray. Il devient la bête noire du régime autoritaire de Hun Sen. En 2000, le défenseur des droits de l'homme interpelle le premier ministre sur les exécutions judiciaires et ce dernier aurait ré-

torqué que « personne, à part Thun Saray, n'ose [lui] parler comme ça ». « Thun Saray a donné sa vie pour servir les victimes de la répression et du non-respect des droits de l'homme au Cambodge », témoigne Savath Meas. Le fait qu'il ait reçu plusieurs prix (dont le prix franco-allemand des Affaires étrangères) et qu'il soit connu dans la sphère internationale des droits de l'homme a jusqu'ici contribué à le protéger. Il n'empêche que, de plus en plus inquiet pour sa famille, et après avoir envoyé deux de ses enfants à Montréal en 2000, il quitte le Cambodge pour le Canada, avec sa femme, en 2016. La situation se dégrade encore à Phnom Penh : le parti d'opposition est dissout, Hun Sen se maintient au pouvoir, les ONG dont Adhoc sont réprimées et font l'objet d'une surveillance accrue, certains de leurs membres sont jugés et emprisonnés. « Si je retourne au Cambodge, je crains d'être arrêté, explique Thun Saray. Alors je préfère poursuivre le combat à distance avec l'aide des nouvelles technologies. » Il continue notamment son plaidoyer auprès de l'ONU, des ambassades occidentales et des ONG internationales des droits de l'homme. « Je suis impatient, reconnaît le militant, je voudrais avoir une société cambodgienne du même niveau démocratique que les pays développés, mais c'est un rêve irréaliste. » Âgé aujourd'hui de 70 ans, Thun Saray aspire à des jours « plus relaxants et calmes ». Il songe à passer la main à la jeune génération et à abandonner son poste de président d'Adhoc. « J'ai sacrifié ma vie personnelle pour le Cambodge, conclut-il, mais les droits de l'homme sont l'expérience de ma vie : c'était une évidence. » Une conclusion qui, derrière ses lunettes, fait encore briller ses yeux. ■

“

**LES DROITS DE L'HOMME SONT L'EXPÉRIENCE DE MA VIE : C'ÉTAIT UNE ÉVIDENCE.**

”

signe et subit jusqu'en 1979 et l'avènement du régime mis en place par le Vietnam : la République populaire du Kampuchéa. Il travaille désormais dans un institut de sociologie et envisage de se rapprocher d'un nouveau parti politique que le nouveau pouvoir a dans le collimateur, le parti social-démocrate libéral. « J'étais simplement curieux, je n'avais pas encore décidé si j'allais les rejoindre ou



## LA CRISE, MIROIR GROSSISSANT DE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE

PAR **BENJAMIN SÈZE** PHOTOS : **CHRISTOPHE HARGOUES**

Les images de jeunes adultes faisant la queue lors de distributions alimentaires au printemps puis à l'automne 2020 ont causé un choc aux Français. L'opinion publique découvrait alors une pauvreté méconnue : celle vécue par de nombreux étudiants. Si la crise sanitaire a été un moment de bascule pour certains, elle a surtout mis en lumière un problème plus profond de précarité structurelle dans cette population.

# EXPLORER



CHRISTOPHE HARGOÛES / SIOCF

▲ En septembre 2020, le loyer de Jarod a grimpé de 80 €, son APL, elle, n'a pas augmenté.

« La précarité d'une partie de nos étudiants, on ne l'a pas découverte avec la Covid-19, affirme Emmanuelle Jourdan-Chartier, la vice-présidente en charge de la solidarité à l'université de Lille<sup>1</sup>. La crise est un miroir grossissant, elle révèle la fragilité du statut étudiant. Beaucoup bricolent pour vivre, entre une bourse, un petit job, un stage... Quand on retire un seul élément de cet équilibre, tout s'écroule. »

Dès les premières semaines du confinement, les associations de solidarité et les services sociaux présents sur les campus universitaires ont vu affluer une vague de

demandes d'aide alimentaire, matérielle et financière, notamment de la part d'un public qui n'avait jamais fait appel à eux. Dans de nombreux cas, cette situation de crise a révélé une pauvreté ancrée dans le temps. Celle de beaucoup d'étudiants étrangers, mais aussi de toute une frange de jeunes Français issus de la classe moyenne. Jarod, Sarah, Ismaël et Élise étudient à Lyon, Bordeaux et Montpellier. Nous les avons suivis tout au long de l'année universitaire 2020-2021. Leurs situations portent à s'interroger sur un système d'aide qui semble souvent inadapté.

## AUTOMNE

Tout arrêter, rentrer à Mâcon (Saône-et-Loire) chez sa mère et trouver un travail... Sarah, étudiante lyonnaise, y a sérieusement songé en octobre lorsqu'elle croulait sous les dettes. Après un BTS en économie sociale et familiale effec-

tué dans sa ville natale, la jeune femme de 22 ans s'est installée à Lyon pour suivre une formation d'éducatrice spécialisée. « En plus des frais de scolarité, j'ai eu énormément de dépenses pour mon studio : les frais d'agence, les deux premiers mois de loyer à régler d'avance, et j'ai dû le meubler moi-même... », explique-t-elle. En septembre, elle n'avait perçu aucun revenu, excepté une aide mensuelle de 200 euros de la part du Secours Catholique de Bourgogne. « Le premier versement de l'allocation logement (APL) est arrivé en octobre et celui de la bourse de la région, en novembre. » Sa mère, aide-soignante, ne pouvait pas l'aider. L'argent gagné pendant l'été aurait dû lui permettre de voir venir. Mais à cause de la pandémie, le matelas s'est avéré plus maigre que d'habitude. L'usine où elle comptait travailler, comme les trois étés précédents, n'embauchait plus d'intérimaires. « Ils avaient encore

des salariés au chômage partiel », observe Sarah. La jeune femme a finalement trouvé des petites missions d'auxiliaire de vie, mais qui ne lui ont rapporté que 500 euros en deux mois. Alors, à la rentrée 2020, elle s'est serré la ceinture. « *Je ne mangeais qu'un repas par jour, sans viande ni poisson. Je rentrais chez moi quand les élèves de ma promotion allaient boire un verre. J'ai renoncé à m'inscrire à la danse, alors que j'en fais depuis dix ans... C'est dur pour le moral* », confie Sarah.

**Un système déconnecté.** Des dépenses imprévues sont encore venues plomber son budget : « *L'embrayage de ma voiture a lâché* », 300 euros ; « *Une nuit, des jeunes ont brisé les vitres de toutes les voitures de la rue* », 60 euros de franchise ; « *J'ai eu des frais de découvert bancaire* », 80 euros. La jeune femme se souvient d'avoir appelé en pleurs l'assistante sociale de l'université pour lui demander un rendez-vous. Mais celle-ci n'était pas disponible avant un mois. « *Je ne savais plus quoi faire.* » Sarah fustige un système d'aides déconnecté de la réalité. « *Les bourses sont calculées uniquement à partir de la feuille d'imposition (des parents ou, plus*

## POSITIONNEMENT

PAR **JOSÉPHINE DUBOIS**, RÉDACTRICE PLAIDOYER AU SECOURS CATHOLIQUE.

### POUR UN REVENU MINIMUM GARANTI AUX MOINS DE 25 ANS

La crise sanitaire n'a fait qu'exacerber des difficultés déjà importantes chez les jeunes : en France, 1 personne pauvre sur 5 a entre 18 et 29 ans. Aujourd'hui, le paysage des dispositifs d'aides et d'accompagnement en leur faveur forme une mosaïque incompréhensible pour beaucoup de jeunes, de parents, voire de travailleurs sociaux. De nombreux jeunes en sont exclus car ne connaissent pas les dispositifs existants, ou parce que les critères d'éligibilité sont très spécifiques, ou encore du fait des délais d'accès trop importants pour des jeunes dont la vie évolue vite... C'est pourquoi le Secours Catholique plaide pour un Revenu Minimum Garanti accessible aux jeunes adultes de moins de 25 ans. Ce RMG serait un droit ouvert sous condition de ressources, avec une allocation unique d'un montant de 50 % du revenu médian, assorti d'un droit à un accompagnement social global, adapté à chacun (ses talents, ses envies et ses besoins). En attendant cette réforme en profondeur qui, à terme, pourrait aussi concerner les étudiants, une amélioration du dispositif actuel visant ces derniers est souhaitable. Il semble nécessaire à la fois d'augmenter le montant des bourses sur critères sociaux, d'élever le plafond de revenu pour y être éligible et de linéariser cette aide afin de gommer les effets de seuil entre les échelons. ■

exceptionnellement, du jeune s'il en fait la demande, Ndlr), *c'est infondé, considère-t-elle. Selon les situations, les besoins ne sont pas les mêmes. Ce qu'il faut regarder, même si c'est*

*plus compliqué, ce sont les dépenses obligatoires de chacun.* »

Jarod, boursier lui aussi et élève en licence 2 de communication à l'université de Montpellier, approuve. « *On ne considère pas assez le côté humain, les choses banales du quotidien mais qui ont un impact* », estime-t-il. Le jeune homme de 19 ans prend l'exemple de la crise du Covid : « *On a beaucoup parlé des* »



CHRISTOPHE HARRIGONES / SCDF

◀ **Travailler en même temps que faire ses études n'est pas anodin. Les journées à rallonge et les fermetures tard le soir fatiguent, explique Élise.**



▲ Pour Élise, le contexte de pandémie a été une aubaine. Les cours à distance lui ont permis d'aménager son temps de travail en dehors des heures de boulot.

» étudiants qui ont perdu leur job, mais il y a aussi des choses toutes bêtes comme les factures d'électricité qui ont augmenté car on est resté chez soi. » Il évoque ceux qui doivent parfois aider leurs parents financièrement, ou qui vivent loin de leur famille et pour qui les allers-retours coûtent cher. « On n'est

pas dans la misère, mais le moindre imprévu creuse une situation de précarité. » En septembre, Jarod a eu une mauvaise surprise. Le Crous<sup>2</sup> lui a attribué un studio aussi grand que le précédent, mais dans un bâtiment rénové. « Du coup, mon loyer a grimpé de 80 euros. » Son APL, calculée selon la superficie du logement, elle, n'a pas augmenté. Avec sa bourse de 450 euros et des baby-sittings de temps en temps, Jarod s'en sort quand même. « Mais à la fin du mois, je ne mange quasiment que des pâtes », observe-t-il. Le jeune homme s'estime chanceux. Il connaît certains étudiants,

boursiers ou non, qui galèrent au point de devoir travailler en parallèle de la fac.

**Une faille.** Chercher un emploi, Élise a dû s'y résoudre cette année. Camarade de promo de Jarod, elle a trouvé un mi-temps dans une chaîne de restauration rapide : 20 heures payées 690 euros par mois. Jusque-là, elle avait préféré éviter de travailler pour se consacrer entièrement à ses cours. Avec 170 euros de bourse, 220 euros d'APL et 200 euros versés par son père, elle s'en sortait. « Je ne suis pas une grosse dépensière. Et j'ai



CHRISTOPHE MARGOLIES / SCOF

en moins par mois, l'équilibre budgétaire trouvé par l'étudiante s'effondrait. « Ça m'angoissait. Du coup, j'ai cherché un boulot. » En ce mois de novembre, Élise reste optimiste. Elle pense qu'en s'organisant bien et en s'arrangeant avec ses managers pour les horaires, elle devrait réussir à tout mener de front.

Réchauffé par une veste en polaire grise, les yeux soulignés par de fines lunettes rondes, Ismaël, 18 ans, étudiant bordelais, a pour sa part mis fin à son contrat chez McDonald's. Il s'est rendu compte à la mi-octobre que « les horaires étaient incompatibles avec la fac ». Il n'a pas envie de faire la même erreur que l'an dernier, lorsqu'il travaillait 26 heures par semaine en plus de ses 27 heures de cours. « Je ne manquais de rien, dit-il. Mais j'étais tout le temps fatigué, je loupais des cours et c'était dur de réviser car je devais continuer à aller bosser. » Il a redoublé son année.

**Première nécessité.** En cet après-midi de novembre, il est venu sur le parking du campus "Sciences et technologie" de l'université de Talence récupérer un colis distribué par "Solidarité continuité alimentaire Bordeaux", une association née en mars 2020 face aux besoins urgents de nombreux étudiants durant le premier confinement. Dans des sacs en plastique, des produits de première nécessité : des pâtes, des conserves, du lait, du thon, du café... Mais aussi du papier toilette, du savon, des ser-

viettes hygiéniques. Ismaël profite de cette opportunité. Le sac qu'il vient de recevoir devrait lui faire économiser « environ 50 euros ». Une somme non négligeable pour ce jeune boursier. Depuis qu'il a arrêté de travailler, ses ressources mensuelles se limitent à 403 euros de bourse et 130 euros d'allocation logement. Avec ses 533 euros de revenus pour 509 euros de frais fixes, dont 400 de loyer, le jeune homme avoue avancer « un peu dans le flou ». Son père est décédé et sa mère,

“  
**AVEC 533 € DE REVENUS  
 POUR 509 € DE FRAIS FIXES,  
 ISMAËL AVANCE UN PEU  
 DANS LE FLOU.**  
 ”

ouvrière payée au Smic, ne peut pas l'aider. « Elle me donne quand même du lait, des pâtes et des boîtes de conserve quand je vais la voir », précise-t-

il. Ismaël pense se mettre de nouveau à la recherche d'un job.

## PRINTEMPS

Sarah va mieux. « J'ai réussi à remonter la pente », déclare l'étudiante lyonnaise. Pendant la période critique, elle a tenu bon en empruntant finalement de l'argent à des amis. Puis ses trois premiers mois de bourse lui ont enfin été versés et elle a pu rembourser une partie de ses dettes. La jeune femme a ensuite trouvé un équilibre en resserrant ses dépenses – « Je fais des grandes courses une fois par mois, puis je m'astreins à ne pas en refaire » – et surtout en effectuant des missions en intérim dans un centre d'hébergement pour personnes migrantes et un établissement qui accueille des personnes handicapées. Un apport non négligeable permis par le contexte de pandémie. « Normalement, je devais »

fait encore plus attention », précise-t-elle. Mais en septembre, elle a perdu un échelon de bourse du fait de la hausse des revenus familiaux. Son père, en arrêt à cause d'une maladie dégénérative, a en effet vu sa pension d'invalidité revalorisée. « Sauf que c'est parce que son état a empiré et que ses frais médicaux ont augmenté, souligne Élise. Du coup, ma famille ne peut pas m'aider davantage. » C'est ce que la jeune fille a expliqué à l'administration. « Ils ont reconnu qu'il y avait une faille dans leur système, rapporte-t-elle. Mais ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient rien faire. » Avec 70 euros de bourse

# EXPLORER

» faire un stage tout au long de l'année », précise-t-elle. Mais à cause de la désorganisation des équipes liée au Covid, « les structures ne prenaient pas de stagiaires ». Cela lui a laissé du temps pour travailler.

**Fatigue.** Pour Élise aussi, le contexte de pandémie a paradoxalement été une aubaine. « Tous les cours étaient à distance et on nous fournissait un polycopié », explique l'étudiante montpelliéraine. Elle a ainsi pu aménager son temps de travail. « Sans cela, ça aurait été compliqué », avoue-t-elle. Avant le confinement du mois de novembre, elle n'a pu se rendre qu'à neuf heures de cours. « Ça tombait systématiquement en même temps que le boulot », déplore-t-elle. Élise se demande comment elle va réussir à cumuler emploi et

études l'an prochain, « si les cours reprennent en présentiel ». Par-delà la compatibilité des horaires, elle pense à la fatigue occasionnée par les journées à rallonge et les fermetures tard le soir. « Lorsqu'on travaille, on a plus de mal à être atten-

“  
L'ANNÉE PROCHAINE,  
JAROD NE POURRA PLUS  
SE CONTENTER DE PETITS  
BOULOTS.  
”

tif en cours. Parfois, on ne se réveille pas le matin. » En même temps, dit-elle, elle n'a pas le choix : « Sans cela, je n'aurais pas pu m'en sortir financièrement. »

À Bordeaux, Ismaël a fini par reprendre une activité rémunérée. Il s'est lancé comme autoentrepreneur. Il travaille 25 heures par semaine. Autant que l'an dernier. « Mais l'avantage, c'est que je peux m'organiser », nuance-t-il. L'étudiant en histoire de l'art fait de la livraison de repas à vélo via la plateforme Uber Eats. Il livre principalement le soir. Parfois aussi entre midi et deux, et le week-end. Cela lui rapporte environ 600 euros. Il a passé ses partiels début mai et a « plutôt bien réussi », pense-t-il. Il va rester à Bordeaux tout l'été pour travailler. Pour l'an prochain, il préférerait quand même trouver un emploi salarié dans la restauration rapide ou en grande surface. « Là, j'ai un peu l'impression de tourner à vide, je ne cotise ni pour le chômage ni pour la retraite. » Et pour les horaires ? Le

## ANALYSE

### FINANCEMENT DE LA VIE ÉTUDIANTE : UN SYSTÈME INADAPTÉ

L'Observatoire de la vie étudiante (OVE) a réalisé une enquête au printemps 2020 : un tiers des étudiants interrogés faisaient état de graves soucis financiers. Parmi ces jeunes en difficulté, la moitié d'entre eux étaient déjà dans cette situation critique avant la pandémie. En France, le système de financement de la vie étudiante repose sur un modèle qui combine aide familiale et aide publique – laquelle se résume principalement à la bourse sur critères sociaux et à l'allocation logement –, la seconde étant destinée à pallier l'insuffisance de la première. Les situations des

quatre étudiants que nous avons suivis révèlent les failles de ce système. Le premier biais est le mode de calcul de l'éligibilité aux aides et du montant de ces dernières. Uniquement basé sur le revenu fiscal des parents (ou plus exceptionnellement du jeune), il ne prend pas en compte le coût réel de la vie, notamment les dépenses contraintes (loyer, charges, crédits, carburant...), auquel font face les familles. Dans de nombreux cas, la capacité de soutien des parents est ainsi surévaluée. Ce qui explique que l'on trouve de nombreux étudiants français non boursiers parmi

les plus précaires. Le second biais est la logique purement budgétaire qui prévaut. Le montant des aides est calculé au plus juste, sans se soucier des besoins réels des étudiants. C'est pourquoi malgré leurs bourses, Ismaël, Sarah, Élise et Jarod sont obligés de travailler pour s'en sortir. Selon les estimations de l'OVE, 46 % des étudiants occupent un emploi durant l'année universitaire. Pour un peu plus de la moitié d'entre eux, cet emploi atteint l'équivalent d'un mi-temps, voire d'un temps plein, au risque de compromettre la réussite de leurs études. ■ **B.S.**



CHRISTOPHE HARGOUËS / SCDF

▲ Jarod saisit toutes ses dépenses dans un tableur. « Comme je suis parano, j'essaie d'avoir toujours 50 € sur mon compte pour les imprévus. »

jeune homme espère pouvoir s'arranger avec la fac.

## ÉTÉ

Sarah compte « beaucoup bosser » cet été pour s'assurer de quoi venir. Malgré ses frais de scolarité à payer, 700 euros, elle envisage la rentrée avec plus de sérénité. « Je n'aurai pas autant de dépenses, vu que je suis déjà logée. Et j'espère ne pas avoir de nouvelle grosse réparation à effectuer sur ma voiture. » Elle ne va pas chercher un poste en usine, mais plutôt continuer ses missions en intérim dans le secteur social. « Il y a beaucoup de demande et ça paye mieux, explique-t-elle. Surtout, c'est en lien avec mon projet professionnel. »

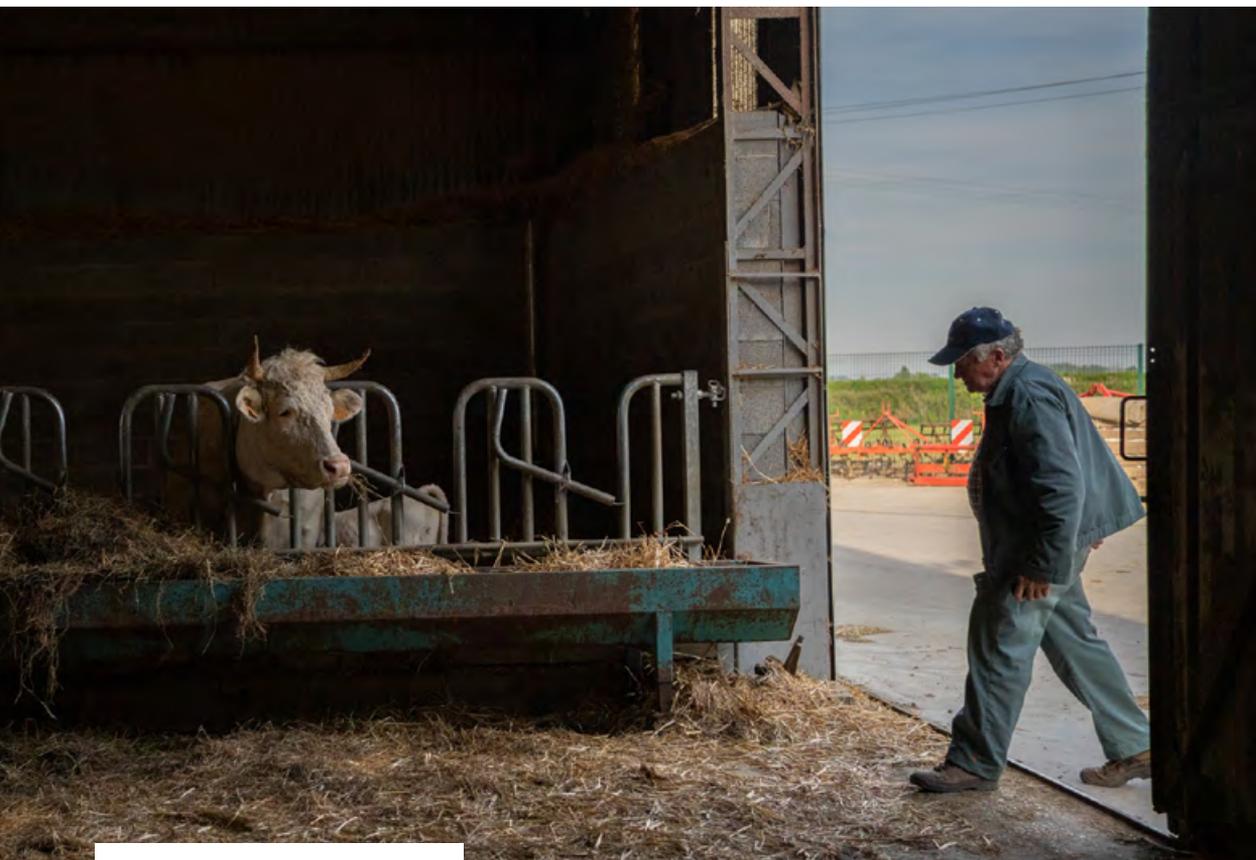
Élise ne sera plus boursière en septembre, conséquence d'une nouvelle revalorisation de la pension de son père. Résultat : elle perd 100 euros de revenus et son logement du Crous auquel elle n'a plus droit. Elle a déjà déménagé dans un studio. « Ça me coûte 70 euros de loyer et 50 euros de charges en plus par mois », précise la jeune femme. « Cela devrait aller », dit-elle, à condition qu'elle puisse garder son emploi l'an prochain. « Mais je ne pourrai plus mettre de sous de côté. » Après sa licence, la jeune femme souhaite faire un Master. « Je devrai peut-être déménager et payer une école. » À défaut d'économies suffisantes, elle contractera un crédit. « J'aimerais ne pas devoir emprunter trop d'argent. »

**Frais supplémentaires.** Jarod vient d'apprendre qu'il n'aura pas de logement du Crous à la rentrée. Il a dû

refaire son dossier de demande de bourse auprès de l'administration pour corriger une erreur concernant la situation professionnelle de sa mère, et entre-temps les délais de demande de logement ont été dépassés. « Je vais être obligé de chercher dans le parc privé », constate l'étudiant montpelliérain, qui craint de « ne pas retomber sur (ses) pattes. Mon studio du Crous était meublé et le loyer comprenait l'abonnement Internet et les charges. Donc, forcément, je vais avoir des frais supplémentaires. » Le jeune homme sait déjà qu'il ne pourra plus se contenter des petits boulots qu'il faisait jusqu'à présent, comme les baby-sittings. « Je vais devoir chercher un emploi au moins à mi-temps. » Cette perspective l'angoisse : « J'ai très peur de l'impact sur mes études. » ■

1 Interview dans *Le Monde*, 25 mai 2020

2 Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.



VICTORINE ALISSE

## POINT DE VUE

### « L'HISTOIRE DE TOUTE UNE GÉNÉRATION » ILLIES - NORD

Marcel, agriculteur retraité, entre dans la grande étable de sa ferme à Illies, dans le Nord de la France. Il est le premier agriculteur que j'ai commencé à suivre avec sa famille. Marcel a accepté que je l'accompagne dans les travaux des champs. Dans cette famille où les hommes sont agriculteurs de père en fils depuis de nombreuses générations, le travail suit le rythme des saisons. Marcel continue d'aider ses fils sur la ferme familiale. Alors que Pierre est employé dans une autre ferme, l'aîné, lui, a déjà repris une partie des terres familiales et un élevage de bovins. Pour eux, les vacances sont rares. Les deux frères se soutiennent, unis par les liens de la terre et du travail. Leur histoire est celle de toute une génération d'agriculteurs et d'agricultrices qui doit faire face à de nouveaux enjeux, tels que l'adaptation de leurs pratiques au changement climatique, la disparition des terres agricoles ou encore le manque de repreneurs. Je suis touchée par leur courage et leur authenticité, alors que l'agriculture se fait toujours plus globale et impersonnelle. ■

Retrouvez cette série sur : [victorine-alisse.format.com/7952936-on-avait-tous-un-paysan-dans-la-famille#9](https://victorine-alisse.format.com/7952936-on-avait-tous-un-paysan-dans-la-famille#9)

© VICTORINE ALISSE Autodidacte, j'aborde la photographie comme un moyen de mettre en lumière la réalité des personnes en marge de la société. Mi-mars 2021, je profite du confinement pour renouer avec mon histoire familiale. Mon grand-père était agriculteur et il a souffert de ne pas céder son exploitation à un membre de notre famille. Ce sera le point de départ de mon travail au long cours : "On avait tous un paysan dans la famille". À travers ce travail, j'essaie de comprendre comment s'est effectuée la transmission des fermes de génération en génération, aujourd'hui menacée. Je m'intéresse aussi aux nouvelles formes narratives en combinant textes et images avec la série "Au grand air" réalisée avec JS Saia, qui vit dans le bois de Vincennes. Photographe et membre du collectif Hors Format, je collabore également avec la presse.



[victorine-alisse.format.com](https://victorine-alisse.format.com)

# LA GUERRE DU FEU

par la Blanche et Besse

Salut, Moursaillons!



Je vais vous raconter la légende du petit colibri.

Cette histoire raconte qu'un jour, alors que la grande forêt était en feu, il fut le seul à essayer de l'éteindre.

J'ai toujours rêvé d'être un Canadien!



Laisse tomber petit...

...t'as pas le physique

C'est marrant, je t'aurais plutôt vu infirmier.



Pourquoi? A cause du goutte-à-goutte! Houha! ha! ha!

Quand on lui demanda pourquoi il faisait ça il répondit simplement: "Je fais ma part."

Cette histoire nous incite à faire, comme le colibri, de petits gestes contre la catastrophe écologique.



Hop! Poubelle jaune!

Le problème, c'est qu'en laissant croire que la solution est du ressort de chacun d'entre nous...

Et fermez bien l'eau du robinet en vous brossant les dents!



... elle détourne l'attention du véritable problème: c'est tout ce système incendiaire qui doit changer!

J'd'allumée le feu!



C'est à ceux qui le dirigent de reprendre les commandes.



Parce que ce qu'on ne vous dit jamais, c'est qu'à la fin de la légende, la forêt a brûlé. Alors au goulot! Heu... Au boulot! Et plus vite que ça!



C'EST QUOI LA FRATERNITÉ ? UN SYMBOLE, UNE DEVISE GRAVÉE DANS LA PIERRE, UNE BELLE IDÉE DE L'HUMANITÉ QUI NOUS REND FIERS. MAIS ÇA NE DOIT PLUS RESTER UNE PROMESSE EN L'AIR, LA FRATERNITÉ MAINTENANT, IL FAUT LA FAIRE. ET CE N'EST PAS FACILE. LA FIN DE LA PAUVRETÉ N'EST PAS POUR DEMAIN, ON NE VA PAS SE MENTIR. MAIS LAISSER FAIRE, LAISSER TOMBER, CE SERAIT ENCORE PIRE. ALORS IL FAUT POUVOIR REGARDER EN FACE CEUX QUI NE TROUVENT PLUS LEUR PLACE, LEUR DIRE QU'ON EST TOUS SOLIDAIRES, QUE ÇA POURRAIT ÊTRE NOUS DANS LA GALÈRE. ALORS C'EST QUOI LA FRATERNITÉ ? UN ENFANT QU'ON ACCOMPAGNE DANS SA SCOLARITÉ ? UNE GRAND-MÈRE QUI SE SENT UTILE ET AIMÉE ? UN COIN DE TERRE, UN BOUT DE JARDIN OÙ ON PEUT ENCORE SE SENTIR BIEN ? UNE MAIN QUE L'ON TEND DANS LES CRISES ET LES TEMPÊTES ? UN LARGE SOURIRE QUI DIT « C'EST BON, ÇA Y EST, VOUS Y ÊTES » ? OU LA CHALEUR D'UN BON CAFÉ POUR SE POSER, POUR TOUT RACONTER ? C'EST TOUT ÇA LA FRATERNITÉ, C'EST REFUSER LES INÉGALITÉS OU LA PRÉCARITÉ. PEU IMPORTE CE QU'ON FAIT OU CE QUI NOUS Pousse À LE FAIRE, L'IMPORTANT EST D'AGIR, DE MONTRER QU'ON EST TOUS FRÈRES. MÊME SI C'EST PEU, MÊME SI CE N'EST PAS TOUT LE TEMPS, LE JOUR OÙ VOUS COMMENCEREZ SERA TOUJOURS LE BON MOMENT. VOUS PENSEZ QUE LA FRATERNITÉ NE VA RIEN RÉGLER ? NOUS, ON PROPOSE JUSTE UN TRUC : ET SI ON ESSAYAIT ? PARCE QU'IL SUFFIRAIT QU'ON LE DÉCIDE, VOUS, NOUS, MAINTENANT ET ÇA CHANGERAIT LA VIE DE MILLIONS DE GENS.

# LA FRATERNITÉ N'EST PAS UNE PROMESSE EN L'AIR, C'EST UNE RÉVOLUTION ET ENSEMBLE ON PEUT LA FAIRE.

REJOIGNEZ LA  
**#REVOLUTIONFRATERNELLE**  
[revolutionfraternelle.org](http://revolutionfraternelle.org)

